

L'ACTION NATIONALE

Volume LXIII, Numéro 7

Mars 1974

\$1.00

LE FÉDÉRALISME CANADIEN (IV)

François-Albert Angers

**L'ÉGLISE ET L'INDÉPENDANCE
DES PEUPLES**

Richard Arès

LE SYSTÈME SCOLAIRE

Jules-Bernard Gingras

**LETTRÉ OUVERTE AU MINISTRE DE
L'ÉDUCATION**

André Gaulin

LETTRES DU CHILI

XXX

**DISCOURS D'ENTRÉE À
L'ASSEMBLÉE NATIONALE (27 nov. 1973)**

Jacques-Yvan Morin

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE REPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIES

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
François-Albert ANGERS : Le fédéralisme canadien (IV)	523
Richard ARÈS : L'Église et l'indépendance des peuples	539
Jules-Bernard GINGRAS : Le système scolaire	555
André GAULIN : Lettre ouverte au ministre de l'Éducation	565
XXX : Lettres du Chili	572
Jacques-Yvan MORIN : Discours d'entrée à l'Assemblée nationale, le 27 novembre 1973	577

Dépôt légal — 2e semestre 1973
Bibliothèque nationale du Québec

TEXTES ET DISCUSSIONS **(Sujets nationaux)**

Père Gustave Lamarche
de l'Académie Canadienne française

Non pas un ouvrage de protestation, de revendication
et de contestation, mais de pensée profonde, dans un
style vivant et vigoureux.

Un ouvrage d'un genre rare chez nous ; qui va aux
profondeurs de notre problème national et que tout
nationaliste doit avoir lu et doit méditer.

Un volume de 330 pages
\$5.00

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1162

L'ACTION NATIONALE

Volume LXIII, Numéro 7

Mars 1974

\$1.00

*Le Québec, économiquement
acculé à l'indépendance (IV)*

Le fédéralisme canadien : une théorie non seulement par les faits, mais théoriquement retardataire

par François-Albert Angers

Au cours de trois précédents articles, nous avons examiné successivement différents aspects du problème de l'indépendance du Québec vu dans une perspective économique. Le premier (septembre 1973), nous a montré les aspects politiques et culturels de la question pour conclure que la nécessité de l'indépendance sur ce plan est déjà devenue évidente depuis de nombreuses années ; et que c'est maintenant du point de vue économique que la solution indépendantiste devient de plus en plus impérieuse pour le Québec. Le second article (novembre 1973) exposait les fondements de la thèse fédéraliste, selon laquelle la Confédération serait nécessaire à la prospérité du Québec ; puis il en dégagait la signification et les implications réelles. Alors que le troisième (décembre 1973) signalait les démentis que les faits ont apportés à cette thèse dans le monde, et par suite sa précarité fondamentale en rapport avec le Québec.

Ce quatrième article soulignera jusqu'à quel point la thèse fédéraliste actuelle au Canada n'oppose à la séparation du Québec qu'une théorie retardataire si on la compare à ce que pourrait être une théorie économique du fédéralisme conforme à la science contemporaine. Nous en resterons donc, encore cette fois-ci, aux généralités, avant d'en venir spécifiquement au Canada et au Québec. Mais outre que nous avons maintenant bien le temps d'approfondir davantage la question (les prochaines élections sont dans quatre ans, et l'important alors sera justement une compréhension en profondeur du problème), il me paraît significatif de montrer combien nos fédéralistes actuels sont dépassés dans leurs prétentions d'être ceux qui font preuve d'une pensée scientifique. Nous verrons qu'ils se révèlent au contraire tellement animés de préjugés politiques centralisateurs qu'ils se montrent incapables de s'adapter aux apports de la science actuelle, parce qu'elle donnerait tort à leurs visées plus machiavéliques que scientifiques.

En attendant, me direz-vous, les événements pas-

sent, et repassent. Par exemple, le Québec ne serait-il pas dans la voie d'une nouvelle grande phase de prospérité, M. Bourassa et ses ministres dîxît ? Ce qui prouverait exactement le contraire du thème de cette série d'articles, à savoir la nécessité de l'indépendance, dans les conditions actuelles, pour une vraie prospérité au Québec. — Ne nous énervons pas ! Qu'est-ce que cette « grande prospérité » avec accroissement constant du chômage et de l'inflation combinés ? Le précédent article en donnait l'exemple : il y a prospérité et prospérité ; il y a eu la « grande prospérité de l'Angleterre au XIXe siècle », de l'Angleterre maîtresse du monde économique... avec le peuple anglais dans la misère. Il y a les semblants transitoires de prospérité dans une économie faible, et la vraie prospérité dans une économie forte. Il y a la « prospérité » qu'on a et qui vaut mieux que tel état antérieur plus déprimé, et la prospérité qu'on pourrait avoir si le pays était mieux organisé ou dirigé. Etc. Patience, nous reparlerons de tout cela.

* * *

Pour pouvoir mieux distinguer plus tard, il vaut mieux pour le moment, continuer à aller au fond des choses. Et ce fond des choses, il est relié aux réflexions que les démentis infligés par les faits à la grande théorie idéaliste d'un monde sans frontières, ont stimulées chez les économistes. Dans la mesure où des nations avaient pu faire leur fortune en fonction même de leur refus de pratiquer les grands principes de la liberté des relations internationales, tels les États-Unis entre autres ; dans la mesure où elles purent ainsi atteindre non seulement à d'aussi bons niveaux de prospérité, mais même supplanter les puissances libérales et les obliger à revenir au protectionnisme ; dans la mesure aussi où de toutes petites nations ont pu se hisser aux plus hauts niveaux de développement et de prospérité, telle la Suède, et devancer ainsi les nations plus grandes ; dans toute cette mesure, on a commencé à se poser aussi des questions sur ce qui se passait à l'intérieur même des nations existantes quant au développement de leurs diverses régions.

Si en effet, le monde dans son ensemble peut trouver des avantages économiques à se diviser en nations, contrairement à ce que tendait à soutenir la théorie classique, ne se trouve-t-il pas dans les nations, des régions qui profiteraient d'une forme de division ? C'est ainsi que pour pouvoir examiner cela, la théorie des relations internationales est devenue une théorie plus générale des relations interrégionales ou interspatiales. L'existence des nations et de relations internationales a rendu visibles des phénomènes interspatiaux dont l'équivalent n'a pas de raison de ne pas exister, même si l'absence de frontières politiques les rend invisibles, entre les régions d'un même pays.

Il ne s'ensuit pas que soit remise en cause la validité fondamentale de la théorie classique. Les effets qu'elle annonce sont sujets au respect de certaines conditions. La libre circulation, entre les territoires, des biens, des hommes et des capitaux, est censée se déployer dans un régime de concurrence pure et parfaite. D'une part, comme à peu près aucune nation n'a accepté de jouer le jeu de la totale libre circulation¹, des théoriciens estimeront avoir beau jeu pour dire que la théorie n'a jamais été contredite, n'ayant jamais été appliquée. Mais d'autre part, les praticiens qui ont résisté à son application posent la question fort pertinente de savoir où et, quand a existé la condition de la concurrence pure et parfaite.

Ce dialogue de sourds fut cependant tranché par les faits patents qui obligèrent les purs théoriciens à concéder eux-mêmes la nécessité de mettre de l'eau dans leur vin. Si les États-Unis, par exemple, s'engagèrent résolument dans la voie du protectionnisme après l'indépendance, c'est qu'ils étaient objet de concurrence déloyale de la part des entreprises anglaises. Celles-ci en somme, afin de perpétuer leur hégémonie sur l'éco-

1. Il y a quand même l'Angleterre, mais comme elle fut seule... vertueuse ! (Voir à ce sujet l'article précédent, décembre 1973).

nomie américaine, s'employaient à des manœuvres qui empêchaient la naissance d'industries américaines. En pareille situation, c'est l'absence de respect des règles de la concurrence pure et parfaite par les industries britanniques que les théoriciens auraient dû blâmer, plutôt que le nationalisme ou le protectionnisme outrancier des États-Unis. Mais il se trouve que le théoricien retient souvent plus facilement ses conclusions, constamment présentes à son esprit, que ses hypothèses ou ses présupposés de départ considérés comme ayant réglé la question une fois pour toutes.

Avec l'évolution qu'a connue la technique depuis lors, ce problème s'est compliqué du seul fait du grossissement des entreprises. Alors est apparu comme normal, le phénomène qu'on a appelé la « barrière à l'entrée » qu'oppose, sur le marché, la grande entreprise à d'éventuels concurrents. Il est relié au fait qu'une fois une entreprise établie dans un domaine où la grande ou très grande entreprise est la règle, les exigences financières indispensables pour qu'un concurrent s'établisse constitue un obstacle à la concurrence. Théoriquement, au plan statique, elle reste toujours possible ; mais au plan dynamique, les situations de monopole pourront se perpétuer pendant des périodes plus ou moins prolongées. Quand de telles situations n'ont plus seulement pour conséquence de restreindre la concurrence à l'intérieur d'un même pays, mais d'empêcher la naissance d'industries dans un autre pays, on perçoit toute l'importance qu'elles revêtent. De telles considérations amèneront les théoriciens même les plus classiques à admettre, au plan international, une théorie secondaire ou complémentaire des « droits éducateurs » : le recours à la protection douanière d'une façon temporaire était admis pour permettre à une industrie naissante de se faire les muscles nécessaires à affronter la concurrence des entreprises déjà bien installées.

En même temps, on s'est mis à se dire que le développement des régions diverses d'un même pays pourrait fort bien connaître des difficultés semblables. On cessait d'être aussi sûr des bienfaits absolus ou du caractère « normal » de la centralisation de l'activité économique dans certaines villes, comme Paris en France, ou Montréal au Québec, etc. ? Puis, à la réflexion sur ce plan nouveau, d'autres problèmes ou situations apparurent. Toute la question des facteurs de localisation des entreprises s'est trouvée remise en cause. Et la notion de « barrière à l'entrée » prit un sens plus vaste. Il ne s'agit plus alors uniquement de relations entre entreprises, mais entre villes. La grande ville constitue une barrière à l'entrée des industries dans les autres villes qui n'ont pas sa dimension, parce qu'elle offre des avantages que la petite ville n'assure pas. Elle procure aux industries qui y viennent des « économies d'échelle ».

Dans une perspective fédéraliste, un État ou province déjà plus développé, avec sa grande ville ou son noyau urbain très développé, finit de même par constituer une barrière à l'entrée du développement économique dans les autres États ou provinces de la même fédération. En telle hypothèse, la fédération peut devenir en elle-même un obstacle au développement économique de ces provinces qui tirent de l'arrière et risquent, en y restant, de retarder sans cesse davantage.

Sans doute, l'économiste de pensée très libérale dira-t-il ici que c'est là une évolution normale, au sujet de laquelle il n'y a rien à dire et contre laquelle il n'y a rien à faire. Ce sont les coûts comparés qui déterminent les localisations. C'est parce qu'il en coûtait meilleur marché de produire à tel endroit que le développement économique s'y est fait plus intensif d'abord. Les économies d'échelle qui en résultent et qui peuvent ensuite défavoriser d'autres centres restent toujours des avantages de coûts inférieurs donc de productivité supérieure. Par suite, ce sont des éléments de progrès et de plus grande productivité, qu'il ne faudrait pas contrarier.

Comme ce sont là des conclusions de pure théorie, elles supposent cependant que l'économie en question fonctionne selon les normes de la concurrence pure et parfaite. En l'occurrence et puisqu'il s'agit de comparer des coûts, il importe que les coûts soient bien calculés et que chaque entreprise paie bien tous ceux qu'engendre son activité. En est-il bien ainsi en vertu des modalités concrètes selon lesquelles s'est effectué le développement dans nos pays ? Poser la question et y répondre sont d'extrême importance. Pour que l'on puisse être bien sûr que la localisation par les coûts comparés concourent à l'avantage économique maximum, il faut satisfaire à ces exigences.

Or ce n'est pas selon les règles de l'analyse marginale, d'où découlent ces conclusions théoriques, que s'est effectué le développement économique moderne. Quand chaque industrie nouvelle est venue s'établir dans une ville, on n'a pas songé, pour que la réalité soit conforme à la théorie, à la laisser se débrouiller et assumer tous les coûts supplémentaires que son arrivée pouvait provoquer. Au contraire, pour attirer à elles les industries, les villes ont pris l'habitude de se montrer très accommodantes pour leur fournir aux frais des contribuables, toute la série des services qui favorisent leur activité et leur fait préférer telle ville à telle autre. A ce moment-là, tout le système de la localisation la plus efficace par les coûts comparés se trouve faussé ; et une bonne partie de ce qui serait des économies d'échelle dont profitent les nouvelles industries, constitue en réalité des frais dits « externes » qui résultent de l'installation même de cette ou de ces industries, mais qu'on ne leur laisse pas payer. Autrement dit, si la nouvelle entreprise avait dû assumer elle-même ces frais nécessaires à son installation ou rendus nécessaires dans la communauté par cette installation, la comparaison des coûts aurait fort bien pu lui faire préférer l'installation ailleurs, soit dans une ville voisine plus petite, soit dans une autre région.

Au cours de la dernière décennie, on a davantage pris conscience encore, non seulement des coûts qu'engendre la croissance des villes, mais de l'augmentation plus que proportionnelle de ces coûts quand est atteinte la dimension grande ville. C'est alors toute une série de problèmes nouveaux qui surgissent et qui se traduisent en frais visibles énormes, que l'on doit acquitter, et en frais invisibles non moins énormes, que l'on oublie de calculer. Frais qui signifient des pertes considérables en termes de productivité et de satisfactions. C'est alors le paradoxe des grandes villes qui coûtent cher, terriblement cher, de plus en plus cher, alors qu'au contraire leur fonctionnement en fait, pour les entreprises, des lieux de prédilection parce que les coûts de celles-ci, tels qu'aménagés, y sont bas.

Les problèmes de congestion, de pollution, de criminalité et de police, d'assistance sociale à l'état chronique, etc., prennent, dans les grandes villes, des dimensions monstrueuses ; et les efforts pour les résoudre, sans jamais paraître pouvoir y parvenir, engagent sans cesse des milliards de dollars qui représentent autant de ressources utilisées uniquement en vue de parer aux désavantages de la grande ville. Les pertes de temps pour aller au travail, les frais de blanchissage additionnels résultant de la pollution, les coûts de transport pour aller au travail, les dépenses de santé résultant de la fatigue, de la pollution, du caractère trépidant de la vie, les simples frais de taxis ou d'essence additionnels engendrés par les feux de circulation ou les détours imposés par les sens uniques ou les trèfles des grandes voies de circulation, etc., etc., autant de coûts que l'on oublie de compter, ou de pertes de productivité dont on ne tient pas compte. Il y a là d'engagé à des coûts encore une fois énormes, une proportion de plus en plus importante des ressources à des fins que l'on peut taxer d'improductives si elles résultent d'une mauvaise appréciation des coûts réels et conduisent à de fausses localisations.

Pour pouvoir mesurer le phénomène, l'apprécier quantitativement, il faudrait, comme plusieurs économistes commencent à le demander notamment aux États-Unis, « internaliser » les frais externes, c'est-à-dire faire payer aux entreprises tous les frais dont elles sont la cause directe ou indirecte par le fait de leur établissement. Et dans les grandes villes, tous les frais propres à la grande ville, qui n'existent qu'en fonction du choix des industries de s'y localiser tomberaient à leur charge, seraient dans le passé tombés progressivement à leur charge si leur attribution s'était faite selon l'analyse marginale du développement des villes. Ainsi presque tout le poids des taxes foncières ou autres porterait sur les établissements industriels et financiers ; et cela sans recours aux instances supérieures pour couvrir une partie des frais propres de la ville. Un tel recours, en effet, équivaut à subventionner arbitrairement l'agrandissement de ces villes tentaculaires, comme les appelaient le poète Emile Verhaeren (1895), au détriment du reste du pays.

Une telle solution fiscale du problème paraît inconcevable aujourd'hui, tellement nous sommes enlisés dans des pratiques irrationnelles dont la rectification trop brutale pourrait avoir des effets imprévisibles. Et de toute façon, elle ne serait applicable qu'en fonction de politiques générales au moins à l'échelle nationale. Que le Québec s'y essaie seul pour Montréal, sans que l'Ontario en fasse autant, et, naturellement, toute l'activité économique va déménager encore plus vite à Toronto ; non pas parce que ce serait la solution la plus économique en termes généraux, mais parce que ce serait la solution la plus avantageuse pour les entreprises où les mêmes dépenses à Toronto seraient imposées à d'autres contribuables au lieu de leur incomber à elles. Il n'en reste pas moins qu'en termes d'efficacité économique, ce qui est fait comme on le fait actuellement est coûteux et probablement source d'un gaspillage énorme de ressources qui pourraient être utilisées autrement à plus de bien-être pour la population, même certaines industries,

certaines villes ou certaines provinces en profitent, qui ne sont alors qu'autant d'intérêts particuliers face à l'intérêt général.

* * *

Voyons un peu plus en détail ce qui se passe en vertu de ce mécanisme qui laisse la localisation des entreprises s'effectuer censément en fonction des coûts, alors qu'effectivement une partie de plus en plus importante des coûts du développement économique est mise à la charge de la communauté en général. Si l'entreprise, par exemple, devait payer ses employés à partir de leur départ du domicile et de leur retour au domicile, comme le pratiquent les plombiers, le coût de la main-d'œuvre s'élèverait considérablement dans une ville comme Montréal, par rapport à une ville comme Saint-Hyacinthe, telle qu'elle est actuellement. En fait, cela n'empêcherait pas le long voyage du Montréalais d'être une perte de productivité par rapport à un emploi plus efficace de son temps dans une plus petite ville ; mais justement, l'augmentation des coûts qui en résulterait pour l'entreprise l'inciterait à s'installer dans un endroit où la main-d'œuvre coûterait moins cher par la distance plus courte entre son domicile et l'usine ou serait de ce fait plus productive par l'emploi de la différence de temps au travail plutôt qu'en transport en commun. Pour réduire les pertes de temps, Montréal s'est donné un métro, mais dans la mesure où les instances supérieures contribuent à son financement le coût en devient dérogatoire au progrès des autres régions.

Il en est ainsi pour tout. Si le coût total des aménagements qu'engendre la rémédiation à la congestion n'apparaît pas, par les taxes, dans les coûts des entreprises, et est diffusé entre tous les citoyens de la ville ou d'un pays, le même effet est produit. Quand la diffusion ne s'effectue qu'entre les citoyens de la ville, nous sommes au moins entre gens solidaires des mêmes intérêts, quoique les effets de localisation ne s'en trouvent pas complètement rectifiés. Mais quand les gouvernements

supérieurs, le gouvernement de Québec par exemple pour Montréal, intervient pour acquitter « sa part » de ces frais, et aussi bien pour la pollution, la criminalité, la police, l'assistance sociale, etc., accrues par la grandeur de la ville, il y a distortion majeure des facteurs de localisation en faveur de la grande ville, par le transfert partiel de leur coût aux citoyens et aux entreprises du reste du Québec.

Cette charge vient alors aggraver les coûts qui sont propres au reste du Québec, réduire le niveau de bien-être des citoyens qui y habitent (alors qu'il est déjà plus bas qu'à Montréal en général), diminuer le pouvoir concurrentiel des entreprises qui y sont localisées et atténuer ou éliminer le pouvoir d'attraction des régions pour de nouvelles localisations. Cependant, étant donné que Montréal est en perte de vitesse par rapport à Toronto, le gouvernement du Québec peut s'estimer obligé d'agir ainsi pour réduire la pression concurrentielle que subit Montréal de la part de Toronto. Ainsi, l'on peut apercevoir ici un cas concret où le gouvernement du Québec peut se trouver obligé de défavoriser le Québec en général pour au moins sauver Montréal parce que nous sommes en Confédération et qu'il faut soi-disant respecter les règles de la libre circulation entre les provinces. C'est la grave erreur sur laquelle est fondé un certain rapport Raynault, Martin, Higgins, qui se refuse à remettre en cause le cadre confédératif dans ses investigations, pour conclure ensuite dans l'absolu que Montréal est le pôle de développement qu'il faut privilégier au Québec. Ces économistes ne se sont pas rendus compte par leur hypothèse d'exclusion de toute solution autre que la Confédération, ou n'ont pas voulu prendre le risque de devoir conclure que la Confédération est un obstacle majeur à un sain développement régional du Québec. Car c'est finalement ce que signifient leurs conclusions. En attendant, on fait payer aux régions, par le système décrit, les avantages que la grande ville offre à leur détriment.

Voilà des faits qui illustrent pourquoi, au cours des dernières années, la théorie du développement économique a cessé d'être aussi rigoureusement régie que dans le passé par les normes de la grande théorie classique des relations économiques internationales, pour devenir une théorie du régionalisme économique, du développement économique régionalisé. Dans ce nouveau cadre théorique, les grands ensembles doivent être le résultat de régions bien développées et bien intégrées. Et ceci, encore une fois, non pas sur un plan chauviniste ou nationaliste, mais sur le strict plan de l'efficacité économique.

La prise de conscience, en même temps, des distorsions presque irrémédiables que le développement économique de type classique a données aux économies concrètes, a conduit à l'idée de politiques régionales et régionalisées nécessaires, plutôt qu'à celle d'une tentative d'internaliser les coûts pour permettre la survie du libéralisme économique. Les études en cours tournent autour d'un effort d'évaluation du coût de croissance des villes, de façon à pouvoir mesurer aussi bien que possible les avantages et les désavantages que peut présenter le développement d'une ville ou d'une région urbanisée. A partir de quoi, on pourrait déterminer les modes d'intervention des gouvernements pour compenser les autres régions des dommages irrationnels que leur créent les politiques de diffusion des coûts des villes. Ainsi les régions sous-développées retrouveraient leur pouvoir d'attraction et le développement économique des pays pourrait se régionaliser à bon escient.

On sait que la France d'après-guerre a beaucoup travaillé en ce sens à travers ses divers plans. Or une des choses qui est ressortie de ces études et des expériences poursuivies en cours d'application, c'est qu'à défaut de cette internalisation des coûts, qui rétablirait l'équilibre des forces naturelles pour la localisation rationnelle de l'activité économique, il n'y aura jamais de politique régionale efficace s'il n'y a pas des gouverne-

ments régionaux. Si bien que l'an dernier, le gouvernement français a officiellement divisé la France en régions qui sont dotées, jusqu'à un certain degré de responsabilité au moins, de leur propre gouvernement pour le développement économique. Dans chacune de ces régions, il y aura un Conseil Exécutif composé des députés et sénateurs de la région, et une Assemblée composée de représentants des diverses institutions régionales émanant du milieu. En somme, on a pris conscience, qu'une politique régionale peut se concevoir mais non se réaliser d'en haut, du moins dans l'état actuel de nos économies très centralisées. La défense des intérêts régionaux ne s'y trouve actuellement assurée par personne ayant des pouvoirs pour agir et gouverner, alors que les intérêts pour la centralisation sont au contraire puissamment défendus par tous les intérêts en place.

* * *

Et voilà par où un rayon de lumière s'infiltre, sur notre sujet du fédéralisme canadien, dans l'embroussaillage, un peu inévitable pour aller en profondeur, de cette série d'articles. En fonction de ces nouvelles élaborations de la théorie économique, la plus strictement économique dans ses points de vue, l'on verra maintenant comment est retardataire, périmée, désuète, la théorie du fédéralisme centralisateur que ne cesse de développer et de pratiquer notre gouvernement central, central au point de n'être même plus fédéral politiquement parlant. Si aujourd'hui, la politique de développement d'un pays ne peut plus être qu'une politique de développement régional bien intégrée, à fortiori est-il évident qu'un territoire fédéralisé, qui prendra généralement les dimensions d'un continent, ne peut être économiquement valide, efficace, « rentable », que si la politique économique y est fortement décentralisée, régionalisée. En fait, il faut aller plus loin ici encore et voir que l'efficacité économique exigera une politique de développement régional au niveau des États composants, du moins quand ils ont la dimension de ceux du Canada ou de

plusieurs d'entre eux. Le rôle du gouvernement central ne peut guère être vraiment efficace pour un développement sain, « pour la prospérité des provinces » selon que le veut le préambule de l'AABN, que s'il sait s'en tenir à un rôle de coordination des politiques régionales des États.

La thèse des « grands espaces » favorables au maximum de prospérité économique de la théorie fondamentale n'est pas pour autant complètement abolie. Mais il faut la voir d'une façon moins superficielle, moins simpliste que dans le passé, quand il s'agit de passer de la théorie à la pratique. Si les conditions du jeu sont respectées — et ces conditions ne peuvent plus se définir uniquement en termes de libre circulation des biens, des hommes et des capitaux, mais aussi en termes de politique économique régionalisée — les « grands espaces » restent encore un avantage du point de vue économique, mais sans qu'il soit permis à un esprit vraiment scientifique d'en exagérer la portée. Mais si la règle de politique régionalisée n'est pas respectée, il faut voir qu'au contraire le « grand espace » n'est plus une condition avantageuse pour l'efficacité économique maximum. Et au surplus, il est alors clair que certaines régions s'y trouveront plus ou moins fortement désavantagées au profit d'une ou de quelques autres. De sorte que le « grand espace » ou la fédération mal aménagés constitueront une entrave sérieuse au développement normal de certaines de ses parties. A ce moment-là, la séparation vaut mieux que le « grand espace » pour les parties ainsi mises en cause.

Le Marché Commun lui-même, dont on nous rabâche sans cesse l'exemple à tort et à travers pour confondre les « séparatistes », nous apporte la preuve, après la France pour elle-même, de ces préoccupations et de cette tendance. Nous l'avons souvent souligné en diverses circonstances chez les nationalistes, il est déjà faux au départ de nous opposer la tendance aux « marchés communs » pour stigmatiser la tendance à la décentrali-

sation et à l'autonomie (l'indépendance à un degré suffisant). Un Marché Commun est toujours composé d'États souverains, donc séparés ; et nous sommes tous en faveur d'un Marché commun canadien, ce qui comme tel ne serait plus du tout une fédération. On voit assez bien qu'avant d'aller vers la Fédération européenne, chacun dans le Marché Commun prend ses dispositions et ses précautions, justement pour que la Fédération éventuelle respecte les intérêts régionaux. Il y a effectivement dans le Marché Commun un Office spécialement chargé de s'occuper de la régionalisation des politiques ; et l'on peut percevoir que c'est du succès qu'il sera possible d'atteindre dans la détermination de telles politiques que dépend probablement la possibilité de resserrer encore davantage les liens entre les nations qui font partie du Marché Commun. On est donc, au Marché Commun, bien loin de simplismes qui font de toute centralisation un bienfait, et de toute tendance à l'autonomie une étroitesse d'esprit. L'étroitesse d'esprit, elle est effectivement chez les centralisateurs, qui cachent presque toujours, derrière leurs professions de foi libérales, une propension à la domination, au totalitarisme des majorités et des technocrates.

Tout cela démontre que, contrairement à ce qu'ont affirmé ceux dont je parlais au début du deuxième article de cette série, l'absence d'une politique régionale décentralisée au niveau des « provinces » au Canada crée une forte présomption scientifique que plusieurs « régions » provinciales du pays y sont désavantagées dans leur développement et auraient avantage à se séparer du Canada. Cette forte présomption est au surplus appuyée par le haut degré de centralisation territoriale de l'activité économique qui s'est réalisée au cours du développement économique du Canada. La plus défavorisée de ces diverses « régions » provinciales, relativement parlant, c'est-à-dire compte tenu des possibilités et des réalisations, est probablement le Québec.

Et c'est justement parce que rien n'annonce un

changement sérieux de la politique du gouvernement central à cet égard, que le Québec paraît irrémédiablement acculé à l'indépendance pour assurer son développement économique normal et sa vraie prospérité. Il y a au surplus des aspects particuliers de la situation du Québec qui rendent quasi impossible politiquement, en 1974, pour le Fédéral, de prendre une attitude favorable à une politique canadienne qui permettrait au Québec de prendre son essor normal. Mais avant d'aborder enfin ces aspects concrets de notre problème, nous consacrerons un autre article à montrer encore mieux jusqu'à quel point est économiquement invalide la thèse fédéraliste actuelle, jusqu'à quel point elle n'est plus qu'un paravent pour dissimuler au public des desseins politiques inavouables parce qu'on sait qu'ils seraient inacceptables à la population du Québec.



L'Église et l'indépendance des peuples

(suite) *

Richard Arès

* Extrait d'un volume à paraître, constituant le cinquième tome de *Notre question nationale* et intitulé *L'Église et les projets d'avenir du peuple canadien-français*. Le présent chapitre montre quelle attitude l'Église hiérarchique a adoptée dans les cas où, ailleurs qu'au Canada, s'est posée la question d'une indépendance politique à conquérir. Un autre chapitre étudiera le cas particulier du Québec.

Les cas de sécession et de guerre civile

C'est un même langage qu'on retrouve dans la bouche des représentants de l'Église hiérarchique lorsqu'ils ont eu à affronter des cas de sécession ou de séparation violente d'une partie d'un même pays. Le fait d'un déplacement de frontières les intéressait moins que la manière dont ce déplacement s'opérait³⁰ et, comme dans la plupart des cas, les tentatives de sécession ont entraîné une guerre civile, ils se sont vus forcés d'intervenir, au moins au plan moral et spirituel.

La guerre américaine de Sécession

Bien qu'il remonte à plus d'un siècle, le cas de la guerre dite de Sécession aux États-Unis nous intéresse tout particulièrement ici. De 1861 à 1865, s'opposèrent, à propos de la question de l'esclavage, les Sudistes ou Confédérés et les Nordistes ou Fédéraux, ces derniers défendant l'intégrité de l'Union américaine contre les premiers qui voulaient s'en séparer. L'histoire révèle que les catholiques combattirent avec ardeur dans les deux camps, soit en tant que journalistes, directeurs de revue et soldats ; des prêtres dénoncèrent la rébellion, d'autres la soutinrent ; plus de 40 prêtres s'engagèrent comme aumôniers dans les troupes du Nord et environ 30 dans celles du Sud ; près de 800 religieuses se chargèrent du soin des blessés, avec tant de zèle qu'elles se méritèrent l'admiration du président Lincoln.

Quant aux évêques, ils se gardèrent d'intervenir collectivement pour trancher le débat en un sens ou en l'autre, laissant ainsi pleine liberté aux catholiques. Les uns déclarèrent qu'il ne leur appartenait pas « d'entrer dans l'arène politique » ; d'autres, comme l'archevêque

1. Après la guerre de 1914-1918, l'empire austro-hongrois est démembré et de nouveaux États voient le jour. Le pape Benoît XV écrit à ce sujet au cardinal Gasparri : « De même qu'elle s'adapte aux diverses formes de gouvernement, elle (l'Église) admet aussi sans aucune difficulté les légitimes changements territoriaux et politiques des peuples » (*Doc. cath.*, 1919 (2), p. 704).

Kenrick de Baltimore et l'évêque Whelan de Nasville, hésitèrent longtemps avant d'afficher publiquement leur sympathie pour la cause nordiste, avec ce résultat que le premier vit ses prêtres, refuser de dire les prières d'après la messe pour les autorités civiles et la préservation de l'unité du pays, et un bon groupe de ses fidèles quitter l'église quand il entreprit de réciter lui-même ces prières, et que le second dut donner sa démission et se retirer dans un monastère.

Deux évêques se distinguèrent tout particulièrement en prenant ouvertement parti : celui de New York, Mgr John Hughes, qui se fit le défenseur de l'Union, et celui de Charleston, Mgr Patrick N. Lynch, qui appuya les Sudistes. Ils échangèrent des lettres sur les causes de la guerre et la légitimité de la sécession ; le premier affirma que, puisque la Constitution résultait du consentement de tous les États, aucun n'avait le droit de se séparer, sauf de la manière prévue dans le document lui-même ; le second soutint que le Nord devrait reconnaître l'indépendance des États sécessionnistes. L'un et l'autre acceptèrent aussi de remplir des missions diplomatiques : l'archevêque Hughes, pour le compte des Fédéraux, d'abord auprès de l'empereur Napoléon III de France dans le but de l'inciter à garder la neutralité, puis auprès de Pie IX à Rome afin d'éclairer le pape sur la nature du conflit ; l'évêque Lynch, pour le compte des Confédérés, à Rome, lui aussi, avec mission d'obtenir la reconnaissance du Vatican, mission qui échoua, le pape n'ayant accepté de le recevoir qu'à titre d'évêque et non d'ambassadeur.

La guerre terminée, l'épiscopat ne tarda à retrouver son unité et à l'affirmer dès 1866, lors du Second Concile plénier de Baltimore³¹.

31. Sur ces événements, voir l'ouvrage de John Tracy ELLIS, *American Catholicism*, The University of Chicago Press, 1955, pp. 90-100. — Aussi Robert LECKIE, *American and Catholic*, New York, 1970, pp. 171-173. Les deux rapportent le témoignage rendu par Lincoln aux religieuses catholiques : « Of all the forms of charity and benevolence seen in the crowded wards of the hospitals, those of some Catholic Sisters were among the most efficient. »

La guerre civile espagnole

Même si la guerre civile espagnole, qui sévit de 1936 à 1939, n'eut pas pour cause une tentative de sécession, elle n'en comporte pas moins des leçons importantes, qui valent d'être signalées ici. C'est l'un des rares cas où la hiérarchie tout entière s'est prononcée en faveur d'un parti impliqué dans une guerre civile. Il faut dire que les évêques ont perçu cette guerre comme présentant un caractère religieux ou plutôt anti-religieux, comme fournissant l'occasion de détruire l'Église et son influence. Dans leur Lettre collective de 1937 adressée à leurs confrères du monde entier pour leur exposer le véritable enjeu de la guerre, les évêques espagnols déclarèrent : « Il s'agit d'une question des plus graves, qui concerne, non pas les intérêts politiques d'une nation, mais les bases mêmes, les bases providentielles de la vie sociale : la religion, la justice, l'autorité et la liberté des citoyens... La guerre d'Espagne est le résultat de la lutte de deux idéologies inconciliables ; même à son origine se trouvent engagées les plus graves questions d'ordre moral, juridique, religieux et historique. »

L'Église, continue la Lettre, n'a pas voulu cette guerre, mais, dès le début, il est clairement apparu « qu'une des deux factions belligérantes tendait à éliminer la religion catholique en Espagne ». En conséquence, les évêques ne peuvent plus se taire : ils se doivent de dénoncer la révolution communiste et antireligieuse sur le territoire espagnol, et ils reconnaissent, dans le mouvement national, un « effort pour la conservation du vieil esprit espagnol et chrétien », une « garantie de la continuité de sa foi et de la pratique de sa religion », ainsi que le seul « espoir de reconquérir la justice et la paix, et les biens qui en découlent »³².

Avant de terminer leur Lettre, les évêques espagnols abordent brièvement le problème du nationalisme basque,

32. *Lettre collective des évêques espagnols à ceux du monde entier*, 1er juillet 1937, cf. *Doc. cath.*, 28 août 1937, col. 291-308.

et c'est pour exprimer leur peine devant l'aveuglement de ses dirigeants et leur réprobation « pour avoir fait la sourde oreille à la voix de l'Église » et ne pas avoir compris la gravité de leur geste en s'alliant aux révolutionnaires communistes ³³.

Sur la guerre civile elle-même, en effet, s'était greffé un autre problème : celui de l'autonomie, sinon de l'indépendance, du pays basque. Pour obtenir cette autonomie, les nationalistes basques avaient fait alliance avec celui des deux camps qui se disait prêt à la leur accorder, c'est-à-dire, en pratique, avec les partisans communistes. Dès le début, les évêques du pays basque intervinrent pour déclarer que, pour des catholiques « qui ont pour loi de leur vie la doctrine et la foi de Jésus-Christ », c'est une « aberration de se battre pour des mesures d'ordre politique », de faire « cause commune avec les ennemis déclarés et acharnés de l'Église » et d'attaquer « férocelement avec toutes sortes d'armes leurs ennemis qui sont leurs propres frères ». Aux dirigeants basques qui rétorquent que cette alliance n'est que provisoire et en vue de conquérir leur autonomie, les évêques répliquent : « Il n'est pas permis de faire un mal pour procurer un bien, et l'on ne peut faire passer la politique avant la religion ». De plus, « il est souverainement dangereux de pactiser avec un ennemi tenace, puissant, irréductible, tel que se présente celui qui, aujourd'hui, prétend à l'hégémonie sur toute l'Espagne ». Le communisme veut tout et vous risquez de vous retrouver à l'état de minorité impuissante dans un État totalitaire ³⁴.

Le mouvement nationaliste basque ayant réussi à établir un gouvernement provisoire, son président demanda à la hiérarchie de se prononcer. Ce fut le cardinal Goma y Tomas, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, qui se chargea de répondre. Il réitéra la condamna-

33. *Ibid.*, col. 306.

34. *Lettre des évêques de Vitoria et de Pampelune*, 6 août 1936, cf. *Doc. cath.*, 5 septembre 1936, col. 323-327.

tion de l'alliance entre catholiques et communistes et répondit aux accusations concernant le silence de la hiérarchie. Celle-ci, déclara-t-il, a défendu et soutenu le régime jusqu'à l'extrême limite. Si elle n'a pas appuyé la jeunesse basque dans sa révolte, c'est que cette révolte lui est apparue comme « une extravagance et une injustice », comme une division des forces catholiques devant un ennemi commun. Quant à la tentative de séparation, le cardinal la jugeait ainsi :

C'est une déplorable équivoque, née de l'amour qui aveugle quand il s'égare, de croire qu'un essaim de petites républiques puisse procurer à tous les Espagnols un bien supérieur à celui qui pourrait leur venir d'un grand État bien dirigé, où l'on tiendrait compte des valeurs spirituelles et historiques qui caractérisent chaque région. Se renfermer dans ces mesquins égoïsmes locaux, c'est réduire le volume et abaisser le standard de la vie, de l'État, de la région. Un gros diamant qui s'effrite perd automatiquement la plus grande partie de sa valeur... Vous brouillez les faits, parce que vous confondez lamentablement le geste viril d'un grand peuple qui veut se sauver avec la manœuvre politique qui vise à ériger en pays indépendant la Biscaye jadis si espagnole ³⁵

De ce conflit interne espagnol, les leçons à tirer en ce qui concerne la question qui nous occupe sont les suivantes : les évêques sont intervenus en faveur d'un parti, d'abord et surtout pour des raisons religieuses ³⁶ ; ils ont refusé d'appuyer la révolte du pays basque, d'une

35. Cf. *Doc. cath.*, 13 mars 1937, col. 653-662.

36. Plusieurs évêchés nationaux approuvèrent ouvertement la prise de position des évêques espagnols. Par exemple, le cardinal Van Roey, primat de Belgique, déclara à ce propos : « En prescrivant aux fidèles leur ligne de conduite dans ces cas et dans d'autres pareils, l'autorité hiérarchique ne sort nullement de son rôle spirituel, elle ne fait point de la politique, elle ne dépasse pas les limites de sa compétence ; elle remplit tout simplement sa mission propre, qui consiste à veiller aux droits de l'Église et au bien des âmes » (Cf. *Doc. cath.*, 1938, col. 406).

part, à cause de l'alliance faite avec les communistes, ennemis de l'Espagne, et, d'autre part, parce qu'ils estimaient que le bien des Basques avaient plus de chances d'être assuré dans et par le grand État espagnol que dans et par une petite et faible région renfermée sur elle-même ³⁷.

La guerre civile Congo-Katanga

A partir de 1960, les cas de sécession et de guerre civile se multiplient, tous marqués par les réticences de l'Église hiérarchique à intervenir, sauf pour lancer un appel à la justice et à la charité ainsi que pour répondre à certaines accusations portées contre elle. C'est ainsi, par exemple, que, lors du conflit Congo-Katanga, les évêques défendent le clergé contre l'accusation d'avoir trempé dans la mort du premier ministre Lumumba : « La mission que le Christ a confiée à son Église, déclarent-ils alors, lui interdit de s'immiscer dans les affaires temporelles, de prendre parti dans les querelles politiques qui divisent le pays et, à plus forte raison encore, d'intervenir dans l'exercice de la justice » ³⁸. De son côté, le pape Jean XXIII reste sourd à l'appel que lui lance M. Tschombé, chef du parti sécessionniste katangais, pour qu'il intervienne auprès de l'O.N.U. et la convainque de ne pas poursuivre son plan d'opposition à la sécession du Katanga ³⁹.

La guerre civile Nigeria-Biafra

Un scénario analogue se déroule lors des événements qui, de 1967 à 1970, par suite de la tentative de sécession du Biafra, vont ensanglanter le Nigeria. Le pape Paul VI n'intervient que pour essayer de ramener la paix entre les deux parties, que pour favoriser des négociations loyales et « porter secours à toutes les victimes du

37. Cf. *Le problème basque vu par le cardinal Goma et le président Aguirre*, Paris, 1938. De longs extraits de ce volume ont été publiés sous le titre « Le problème catholique basque » dans *Doc. cath.*, 20 juillet 1938, col. 883-892.

38. Cf. *Doc. cath.*, 1961, col. 532.

39. *Doc. cath.*, 18 février 1962, col. 287.

conflit, sans discrimination, quelles que soient leur région ou leur religion »⁴⁰. Il offre même ses services pour opérer un rapprochement entre les deux camps et déclare : « Nous avons toujours été et nous voulons toujours demeurer au-dessus du conflit. Il ne nous appartient pas de suggérer des solutions déterminées au grave problème qui a fait verser tant de larmes et tant de sang »⁴¹.

Lors de son voyage en Afrique en 1969, Paul VI se dit prêt à se rendre au Nigeria pour aider la cause de la paix, et de fait, il rencontre des représentants des deux parties en conflit⁴². Il avait, auparavant, fait venir à Rome les six évêques du Nigeria-Biafra, à qui, après une concélébration avec le secrétaire l'État, il avait déclaré :

L'Église est une, au-dessus de tout conflit ; l'Église aime et est aimée, au-dessus de toute division ; l'Église désire apporter la paix et aime, là où existent la guerre et la haine ; l'Église désire soulager ceux qui souffrent ; l'Église désire témoigner, spécialement aux plus tragiques moments de l'histoire des peuples. C'est ce que fait l'Église dans vos régions. Votre présence et votre fraternelle étreinte voudraient montrer à tous ceux qui ont autorité le chemin de la réconciliation, voudraient affirmer que cela est possible et que c'est un devoir de trouver la solution. Ce n'est pas à Nous ni à vous de suggérer un plan politique concret, mais c'est Notre devoir et le vôtre de déclarer solennellement que ce n'est point par la guerre mais par de sincères négociations, point dans une atmosphère d'opposition mais de franche coopération que la solution désirée à une funeste controverse sera trouvée⁴³.

40. PAUL VI, *Allocution au Sacré-Collège*, 24 juin 1968, cf. *Doc. cath.*, 1968, col. 1268. Voir aussi la lettre de Paul VI aux chefs des deux parties en conflit, dans *Doc. cath.*, 1967, col. 2114.

41. *Allocution* du 23 décembre 1968, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 57.

42. Audience générale du 30 juillet 1969, cf. *Doc. cath.*, p. 754 et 773.

43. *Allocution aux évêques du Nigeria-Biafra*, 7 février 1969, cf. *Doc. cath.*, p. 422.

De leur côté, les évêques du Nigeria avaient déjà parlé dans le même sens. A l'accusation portée contre l'Église de s'immiscer dans la guerre civile, ils avaient répondu que l'Église a pour mission de conduire les hommes à Dieu, qu'elle n'a pas d'ambition terrestre et que son devoir est de servir ceux qui souffrent, où qu'ils soient. « Elle n'a pas et ne peut avoir de préférences pour quiconque... Lorsque des frères se font la guerre et s'infligent de terribles souffrances, l'Église ne peut les désavouer, mais elle ne peut être consolée tant qu'ils ne sont pas réconciliés » ⁴⁴.

Jusqu'à la fin, l'épiscopat nigerian maintint cette attitude de neutralité politique dans le conflit qui déchirait le pays. Aux prêtres et aux missionnaires il demanda de suivre cet exemple et alla jusqu'à faire cette mise en garde :

Si certains ont fait des déclarations à tendance politique, celles-ci n'ont jamais reçu d'approbation ni de soutien officiels. Nous les regrettons et les déplorons, tout comme nous regrettons et déplorons que la charité des missionnaires ait pu être interprétée comme une immixtion politique dans la crise. De même, nous déplorons et condamnons l'usage de la religion comme arme de propagande ⁴⁵.

En dépit de la guerre, déclarent en une autre occasion ces mêmes évêques du Nigeria-Biafra, nous ne sommes pas divisés, mais unis et résolus à accomplir notre mission de paix et de charité. Beaucoup de nos fils spirituels se trouvent en des camps opposés, mais « notre préoccupation nous élève au-dessus de toutes les séparations humaines et, en dépit des efforts de ceux

44. *Lettre des évêques du Nigeria*, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 148. Voir aussi la déclaration commune de ces mêmes évêques lors de leur séjour à Rome, le 7 février 1969 : « Nous nous désintéressons de la politique dans le présent conflit... Ni l'Église ni ses organisations n'ont été impliquées, directement ou non, dans la guerre actuelle » (cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 423).

45. *Lettre des évêques du Nigeria*, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 149.

qui voudraient se servir de la religion comme d'une arme pour nous diviser, nous ouvrons nos bras pour rassembler toutes nos populations dans les liens de l'amitié ». Ainsi, par exemple, « tout en évitant de prêter à un peuple la néfaste intention d'exterminer entièrement un autre peuple, comme chefs religieux de l'Église, nous ne nous sentons pas seulement un droit, mais obligés en conscience de condamner le meurtre de gens innocents, le pillage et la destruction délibérée de la propriété ainsi que toute manifestation de haine et de vengeance »⁴⁶.

Les guerres civiles au Pakistan et au Vietnam

La guerre civile au Nigeria était à peine terminée qu'une autre du même genre, c'est-à-dire accompagnée d'une tentative de sécession, éclatait au Pakistan. Encore ici, les interventions de Paul VI se bornèrent à lancer des appels en faveur de la paix, en faveur surtout des réfugiés et « des millions d'êtres humains qui se trouvent dans des conditions d'extrême nécessité. Malheurs sur malheurs se sont abattus sur ces gens déjà très pauvres »⁴⁷. Quant aux causes du conflit civil, dira le pape, « il ne nous appartient pas d'en juger la valeur politique »⁴⁸.

De la guerre qui, au Vietnam, durant de longues années, opposa le Sud au Nord, il est difficile de tirer quelques leçons pratiques, à cause de la situation extrêmement confuse qui y régna. S'agissait-il d'une guerre

46. *Déclaration commune des six évêques du Nigeria-Biafra*, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 423. — Le 24 février 1970, alors que les évêques du Nigeria étaient réunis, le chef du gouvernement nigerian, le général Gowon, leur adressa un message, dans lequel il disait : « Il est particulièrement significatif que, pour la première fois depuis notre dure lutte pour la survie nationale, tous les évêques catholiques nigerians, venus du pays tout entier, aient pu se réunir ici, au Nigeria, dans un esprit de fraternité et de réconciliation. Je suis sûr que, pour vous tous, c'est une heure de fierté » (Cf. *Doc. cath.*, 1970, p. 347). Voir aussi la *Doc. cath.* de 1968, col. 1716 et de 1970, p. 197.

47. Audience générale du 2 juin 1971, cf. *Doc. cath.*, 1971, p. 553.

48. *Appel aux réfugiés pakistanaïes*, 3 octobre 1971, cf. *Doc. cath.*, 1971, p. 913.

d'indépendance, de sécession ou de réunification forcée, d'une guerre purement civile ou, en plus, d'une guerre entre grandes puissances ? Tous ces aspects, semble-t-il, s'y retrouvent, inextricablement mêlés. Chose certaine, le pape Paul VI n'a voulu se prononcer que pour la paix et la charité et n'a pas hésité à s'adresser directement à tous les chefs de gouvernement en cause pour leur demander de favoriser l'usage de négociations pacifiques ⁴⁹. De même, il écrit aux évêques vietnamiens, réunis en conférence, pour les encourager à garder l'unité et recommander aux catholiques du pays la prudence dans l'action politique ⁵⁰.

Quant aux évêques eux-mêmes, ils déclarent que l'Église catholique ne veut être que principe d'union et de paix, qu'« elle se tient toujours au-dessus et en dehors de tout parti politique » et que son rôle est de guider les hommes de bonne volonté « dans la connaissance de la loi surnaturelle et évangélique » ⁵¹. Ils demandent au chrétien de ne pas hésiter à s'engager pour le bien de la communauté nationale et « à donner son adhésion à tout parti politique honnête, même non catholique, dont le but serait l'intérêt du pays et qui saurait respecter la religion » ⁵². Une autre fois, ils rappellent qu'il est du devoir de tous de travailler à bâtir la paix pour la patrie, paix qui ne sera authentique que si elle repose sur la vérité, la justice, la liberté et la charité ⁵³. L'Évangile, affirment-ils, ne donne pas directement de règles au sujet de l'organisation des sociétés humaines, mais il est générateur d'hommes de paix, d'hommes capables de

49. *Messages aux chefs d'État dont dépend la paix au Vietnam*, cf. *Doc. cath.*, 1966, col. 293-296 et 1967, col. 397-402.

50. *Lettre aux évêques du Vietnam*, 15 septembre 1966, cf. *Doc. cath.*, 1966, col. 1741-1746.

51. *Communiqué de l'épiscopat du Sud-Vietnam*, 10 juin 1965, cf. *Doc. cath.*, 1965, col. 1412-1414.

52. *Communiqué de la Conférence épiscopale vietnamienne*, 7 octobre 1966, cf. *Doc. cath.*, 1966, col. 1849-1852.

53. *Communiqué de la Conférence épiscopale du Vietnam*, 5 janvier 1968, cf. *Doc. cath.*, 1968, col. 267-269.

rénover la société. Pas de paix possible sans une réelle promotion des droits de l'homme :

C'est pourquoi ni vous ni nous, vos évêques, nous ne pouvons accepter une paix à n'importe quel prix, celle qui nous serait imposée au prix de l'injustice, de l'hypocrisie, de la perte de la liberté : ce serait une fausse paix, une démission, une lâcheté, ce serait une paix qui n'en serait pas une. De plus, la paix doit être prise au sérieux et vécue conformément aux engagements pris de part et d'autre, chacun des partenaires respectant la parole donnée ⁵⁴.

La guerre civile d'Irlande du Nord

A tous ces cas de guerre civile, rattachés plus ou moins directement à une tentative de sécession ou de réunification par la force, on pourrait ajouter celui de l'Irlande du Nord ou de l'Ulster. Le pape et les évêques y tiennent le langage traditionnel d'appel à la paix, à la justice et à la charité. Sans doute, dira Paul VI, faut-il lutter pour la reconnaissance des droits civiques égaux, « mais jamais on ne devrait y parvenir par la violence et le tumulte. La guerre, et spécialement la guerre civile, ne doit plus être une nécessité fatale dans le monde moderne ». D'autant plus que ceux qui se battent sont chrétiens : « A quoi aboutirait notre effort œcuménique si la religion de l'amour... s'avérait incapable, lorsqu'elle est mise à l'épreuve, de démontrer que ses exigences de pardon réciproque et de concorde mutuelle sont réelles et efficaces ? » ⁵⁵.

Non, il faut le répéter, déclarera plus tard Paul VI : Ce n'est pas par cette voie qu'il est licite de revendiquer la reconnaissance et le juste respect de droits trop longtemps foulés aux pieds ; et, d'autre part, répondre à des manifestations déplorables par la vengeance ou par une dure répression est peut-

54. *Lettre des évêques du Vietnam*, 5 janvier 1969, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 149 et 488-490.

être source de maux encore plus grands, qui exaspèrent et élargissent le conflit au lieu de rétablir l'ordre. Le retour à la paix ne pourra être le fruit que d'un effort sage et résolu de la part de toutes les parties pour éliminer les causes profondes d'un malaise qui ne saurait être camouflé sous les apparences d'un conflit religieux ⁵⁶.

Quant aux évêques, ils demandent à leurs fidèles de demeurer calmes, d'éviter les actes qui pourraient accroître la tension, « de ne pas se laisser entraîner à l'amertume et à la haine, de se rappeler que les protestants en général sont de bons chrétiens, et de travailler à renouer les relations entre communautés dans un esprit chrétien de foi et d'espérance ⁵⁷. Unis aux chefs des autres Églises chrétiennes, ils affirment que le conflit actuel n'est pas d'abord une « guerre de religion », mais plonge ses racines dans des causes profondes et complexes. A la question de savoir pourquoi les chrétiens n'arrivent pas à vivre en paix les uns avec les autres, ils répondent qu'il faut tenir compte « de la profondeur des sentiments que peuvent provoquer de graves divisions historiques, politiques et sociales », et surtout de l'action de certaines minorités adonnées à la violence ⁵⁸. Un petit groupe veut unir l'Irlande par la force. C'est insensé ; ce groupe n'a reçu aucun mandat de la population et ne pourra y réussir ⁵⁹. Il faut plutôt travailler à la réconciliation des deux communautés, en créant une société « qui affirme la valeur et la dignité personnelles des aliénés aussi bien que de ceux qui les aliènent » ⁶⁰.

55. Allocution du 17 août 1969, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 762.

56. *Allocution au Sacré-Collège*, 23 décembre 1971, cf. *Doc. cath.*, 1972, p. 55.

57. *Déclaration des évêques d'Irlande du Nord*, 23 août 1969, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 847.

58. *Déclaration commune des autorités catholiques et protestantes*, 30 mai 1970, cf. *Doc. cath.*, 1970, col. 600.

59. *Déclaration du cardinal Conway, primat d'Irlande*, 11 septembre 1971, cf. *Doc. cath.*, 1971, col. 900.

60. *Déclaration de la Commission irlandaise « Justice et Paix »*, 26 octobre 1971, cf. *Doc. cath.*, 1971, p. 1092.

De leur côté, les évêques d'Angleterre ne restent pas indifférents devant la situation de violence qui se développe en Irlande du Nord. Intervenant pour rappeler aux catholiques leur responsabilité face à ce conflit, ils dénoncent, à leur tour, le recours à la violence : « Toute protestation qui passe par la violence, déclarent-ils, ne peut en définitive qu'aboutir à l'échec de son juste objectif. » Et ils précisent leur pensée en ces termes :

Le cercle vicieux de la violence et de la contre-violence ne sera pas brisé tant qu'on ne recherchera pas avec détermination une solution politique. Le problème ne peut attendre une solution militaire. Des mesures immédiates sont donc nécessaires pour donner à la communauté catholique une juste part dans l'exercice du pouvoir politique... Ce qui s'impose c'est, pour toutes les parties en présence, une manière nouvelle et créatrice d'aborder le problème. A cet égard, les Églises chrétiennes d'Angleterre ont un rôle à jouer, celui de proclamer le message chrétien de la réconciliation et d'explorer les méthodes de non-violence pour conserver et faire la paix ⁶¹.

* * *

Ainsi donc, dans tous ces cas de guerre civile, cas qu'on retrouve aux États-Unis, en Espagne, au Congo, au Nigeria, au Pakistan, au Vietnam et en Irlande du Nord, la conclusion qui se dégage est que l'épiscopat, sauf celui de l'Espagne et pour des raisons religieuses, a toujours tenu à garder collectivement sa neutralité politique. Mais, comme l'ont déclaré les évêques du Nigeria, neutralité politique ne veut pas dire neutralité morale : « Recommander l'observance de la morale et blâmer sa violation n'est point l'affaire de la politique, mais de la

61. *Déclaration de la Commission anglaise « Justice et Paix »*, cf. *Doc. cath.*, 1972, p. 99.

morale et donc ressortit à la compétence des évêques » ⁶².

Recommander l'observance de la morale, en blâmer les violations, prêcher la paix et la réconciliation, rappeler les exigences de la justice et de la charité, tant à l'égard des individus qu'à l'égard des peuples, dénoncer la violence criminelle et les atteintes aux droits fondamentaux de l'homme, voilà à quoi se résument la plupart des interventions de l'Église, puissance désarmée disait Paul VI, dans ces cas où des peuples habitant un même territoire s'affrontent en guerre civile de sécession ⁶³. Sauf en des circonstances exceptionnelles, elle s'est toujours refusée à donner des solutions politiques, à dire, par exemple, que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'applique ici mais non pas là, dans tel cas mais non dans tel autre ⁶⁴.

L'examen de tous ces cas survenus à l'étranger a peut-être été long, mais il n'en constitue pas moins une précieuse introduction à l'étude qu'il nous reste à entreprendre : celle de l'attitude de l'Église hiérarchique à l'égard des mouvements indépendantistes au Québec, tant ceux d'hier que ceux d'aujourd'hui.

62. *Déclaration commune des six évêques du Nigeria-Biafra*, 8 février 1969, cf. *Doc. cath.*, 1969, p. 423.

63. Faisant quelque peu exception à cette règle générale, est la déclaration des évêques d'Algérie en faveur des Palestiniens, le 14 juin 1972. Elle condamne le terrorisme aveugle mais dénonce aussi le mal en sa racine : « Par la volonté des grandes puissances, des hommes ont été spoliés de leur terre, un peuple entier de deux millions de personnes s'est vu, depuis vingt-cinq ans, privé de son droit à l'existence comme peuple... La paix exige au premier chef que la destinée de tout un peuple ne puisse se régler sans sa participation effective aux projets qui le concernent. Nous croyons de notre devoir d'alerter les chrétiens, afin qu'ils s'inspirent de l'Évangile et du droit, et qu'ils ne laissent pas leur jugement s'égarer par la référence aux seuls critères de la force et de l'efficacité » (Cf. *Doc. cath.*, 1972, p. 747).

64. Pour de plus amples considérations sur l'attitude de l'Église face à ce principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, on pourra consulter :

- 1° André RETIF, S.J., « L'Église et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », dans *Doc. cath.*, 1957, col. 417-424. Sa conclusion est celle-ci : « En un mot, pour l'Église, ce droit est réel mais n'est pas absolu et ne doit pas donner lieu aux abus et excès qui en marquent trop souvent l'exercice. »
- 2° le *Code de morale internationale*, rédigé par l'Union internationale d'Études sociales et publié en 1948. Au numéro 35, on lit que ce principe n'a pas la portée absolue que lui prêtent ses partisans. Une minorité nationale a le droit de subsister dans une collectivité plus vaste ; l'État a le devoir de l'y aider. « Si, sous prétexte de sauvegarder son unité, il pratique à l'égard du groupe minoritaire une politique brutale d'assimilation et de nivellement, il manque à sa mission et le séparatisme de la nationalité opprimée peut, à défaut de tout autre moyen et sous réserve du bien commun international, s'en trouver légitimé.

Si, au contraire, renonçant à identifier arbitrairement l'État et la nationalité, les autorités publiques se cantonnent, ainsi qu'il se doit, dans leur fonction de sécurité et d'assistance générale, et laissent les groupements ethniques qu'elles gouvernent, exercer librement, dans le cadre de l'État, leur mission culturelle, les prétentions sécessionnistes d'une minorité sont dénuées de tout fondement. »

Pour des études plus générales, voir :

- 1° Jean J.A. SALMON, « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Aspects juridiques et politiques », dans l'ouvrage collectif *Le Nationalisme, facteur belligène*, Bruxelles, 1972, pp. 347-368, et « L'O.N.U. et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien », dans *La Revue Nouvelle*, avril 1973, pp. 441-445.
- 2° S. CALOGEROPOULOS-STRATIS, *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, Bruylant, Bruxelles, 1973, volume de 388 pages, dans lequel l'auteur étudie, du point de vue historique et juridique, un bon nombre des cas présentés ici.



Le système scolaire — 1

par Jules-Bernard Gingras

Évidemment, la révolution étudiante ne plonge pas ses racines dans le seul humus familial. Non seulement, les parents s'interrogent à l'heure actuelle, mais les éducateurs font face à une crise de conscience sans précédent. Les plus grands d'entre eux sont aussi les plus francs. Des professeurs et des psychologues, de réputation nationale et même internationale, n'hésitent pas à prononcer des condamnations, qui nous ouvrent les yeux sur des réalités, depuis si longtemps ignorées, consciemment ou non.

Inutile de chercher à se le cacher plus longtemps, parmi les grands responsables, il ne faut pas omettre l'école, ou, — pour parler comme un grand nombre d'éducateurs et de psychologues conscients et intelligents, — « le fiasco de l'école étatsunienne ».

Prise de conscience

Il semble bien que l'instant de vérité soit déjà sonné pour la conscience américaine. Comme on juge d'un système par ses œuvres, par ses produits, il est certain que la crise de la jeunesse remet tout en question.

Notant le fait que les écoles publiques font actuellement face à plusieurs problèmes, y compris « la perte de confiance du public en elles », Mgr James Donohue, directeur de la « Conférence catholique des É.-U., affirmait en mars 1970, que « dans la prochaine décennie, de plus en plus de parents insatisfaits vont demander une plus grande liberté de choix en éducation... Les parents mécontents pensent que les écoles publiques développent des attitudes envers la vie qui ne correspondent pas à celles qu'ils désirent voir dans leurs enfants. » Comme exemple Mgr Donahue mentionne « une philosophie permissive, qui conduit à tous les abus, y compris l'usage des stupéfiants. »

Laissons maintenant la parole au Dr Kenneth Clark, professeur de psychologie à City College et membre du « Board of Regents » de l'État de N. Y. : « Les écoles

publiques de nos villes se sont écroulées (*broken down*). Nous avons des données sûres. Dans les écoles de la ville de N. Y., 85% des étudiants fonctionnent, non seulement au dessous des normes, mais à un niveau intolérable au dessous des normes... Quand vous êtes en face d'une telle preuve d'insuccès massif, c'est le système qui est mauvais, ou bien ces enfants sont biologiquement sous-doués, ou bien le système les rend ainsi. Comme la première éventualité est impossible, la seconde est seule acceptable... Conant a dit que *nous emmagasinons de la dynamite sociale* dans nos écoles. La dynamite a explosé... La société doit redresser le système scolaire, et le faire extrêmement vite... Aucun système parallèle ne pourrait être pire que le système existant.» ⁽¹⁾ C'était, en d'autres termes, l'opinion du secrétaire d'État Mc Namara, à propos des résultats de l'examen d'admission aux écoles militaires.

C'est aussi celle de Lloyd Jones, directeur de la Tribune de Tulsa, qui dans une allocution à des Journalistes, affirme :

« Nous avons produit par dizaines de milliers des adolescents qui, à leur sortie de l'école, lisent encore des lèvres et qui sont incapables de rédiger deux phrases cohérentes. Pendant que nos contemporains russes — censés bâtir une société de masse — produisaient une élite intellectuelle, nous ne produisions, nous, que de la médiocrité en série. »

À côté de cette condamnation globale, qui est loin d'être unique, il s'en trouve une infinité de partielles. Celle du Dr Savage, de l'Université de Cincinnati, du point de vue des programmes polyvalents ; celle du Dr Bell, du point de vue religieux ; celle de Edmonson, de Roemer, de Bacon et de Welsh, du point de vue de surpopulation des campus, etc. Nous pourrions en citer un millier d'autres. Mais, — comme dit encore Kenneth Clark — « qui écoute les psychologues ? »

1. M. Harrington Hall — Conversation with Kenneth Clark — Psychology Today, p. 23.

Si l'école étatsunienne a connu un si grand insuccès dans l'enseignement des matières fondamentales, on s'entend généralement à en attribuer la grande part de responsabilité à John Dewey et ses disciples, qui détiennent encore environ 30% des postes d'influence dans le domaine de l'éducation. Sa méthodologie, y compris la théorie du « besoin conscient », conduisant au libre choix des matières, est maintenant jugée par ses déplorables résultats.

Le politisme à l'école

Mais il y a autre chose. L'introduction du politique dans l'école a refoulé, pour ne pas dire annihilé, la tendance vers l'excellence, l'effort personnel, le travail bien fait. L'école à la Dewey a transformé le style même de l'apprentissage. On y va pour apprendre à jouer le jeu démocratique, non pour se former. On se vante même d'être anti-intellectuel, on se moque des gens qui ont des idées et invitent à les discuter, ce sont des « Egg-heads ».

Le Dr Kenneth Keniston, professeur à l'Université Yale, explique ce caractère du système américain et son manque de sélection, lorsqu'il décrit son expérience de l'école secondaire argentine qu'il fréquenta. « L'école secondaire — dit-il, — n'y est pas coéducationnelle et ressemble à la française ou à l'allemande. Vous y devez travailler, de sorte qu'une sélection s'opère déjà. »² Précisément ce qui n'existe pas malheureusement aux États-Unis, où on a rêvé d'une société sans élite et d'un enseignement ouvert à tous, même à ceux qui sont incapables de l'assimiler. Ce manque de sélection se fera sentir jusqu'à l'université.

En conséquence, le rejet et même le mépris de la vie intellectuelle, n'empêchera pas la course aux diplômes, ni l'entrée au collège, car le droit au baccalauréat fait partie des « droits du citoyen » et de la foi démocratique. Mais, — à quelques exceptions près, — aucun adolescent, se présentant au collège, n'a vraiment le

2. Psychology of Students activist p. 59.

respect de la vie intellectuelle, qui ne lui a jamais été inculqué. Il est bruyant et affairé à tout autre chose que ses études. Il est pour ainsi dire uniquement préoccupé de vie sociale. Le silence, l'étude solitaire lui sont à peu près inconnus. À l'école, au collège, à l'université, l'atmosphère studieuse est à peu près inexistante. À travers les cris et les interpellations, sa radio et télévision se répondent d'une chambre à l'autre. La nuit même, il est souvent impossible de dormir. C'est un cycle infernal. Pour en sortir, l'étudiant sérieux, — exceptionnel dans ce milieu, — n'a d'autre ressource que de se réfugier dans la bibliothèque, le seul endroit encore silencieux, ou de fuir le campus.

Les grands centres d'intérêt, si l'on demeure dans la légalité, ce sont les bars, l'automobile, les rencontres sexuelles. Si non, il y a aussi la drogue. L'étudiant n'a jamais entendu dire que pour réussir, il faille sacrifier quelques-uns de ses plaisirs favoris. Il veut un baccalauréat, sans devenir intellectuel ; un diplôme, comme base de rémunération et de position sociale. Aussi à peine 10% de ceux qui décrochent un baccalauréat, iront plus loin. Pour la majorité, la carrière universitaire tournera court.

Tout ceci révèle l'absence de motivation suffisante pour maintenir l'équilibre intérieur et l'activité logique et ordonnée. Un étudiant, qui n'est qu'à demi étudiant, n'est pas un étudiant heureux. À la longue, le rendement inférieur aux capacités, l'échec répété qui s'ensuit, conduisent à l'évasion ou à la révolte.

Le repêchage lui-même est rendu infiniment difficile par les proportions énormes du campus. Il est significatif que l'une des demandes pressantes du corps étudiant ait été le sectionnement des campus. « Ils demandent un plus grand sens communautaire, ce qui signifie le fractionnement de nos monstrueux campus en série de petits villages au lieu de ces cités monolithiques, » affirme le Dr Clark Kerr, ancien président de l'Université de Californie.

nie à Berkeley.³ Ils en ont assez, disent-ils, d'être des *numéros*. Ils en souffraient déjà à l'école secondaire, — qui sans atteindre le gigantisme des régionales québécoises, — atteint deux et même parfois trois mille élèves.

Ici, il faut leur donner raison. Ils sont d'accord avec les meilleures autorités, qui fixent le nombre optimum autour de cinq cents pour l'enseignement secondaire et à cinq mille pour l'universitaire. D'ailleurs, ces mêmes autorités considèrent l'ampleur exagérée des campus comme une incitation à la révolte et à la perte de confiance dans le monde adulte. Le Dr Eli Rubenstein écrit : « La méfiance de l'adulte a été le résultat du groupement dans les collèges et des écoles d'un trop grand nombre d'étudiants... c'est la source principale des tensions présentes sur le campus. »⁴

Sans aller jusqu'à dire avec le professeur Roucek, de Quennsborough College, que Dewey était doué d'un esprit criminel », il est certain que sa philosophie de l'éducation, dérivant d'une fausse philosophie de l'homme, est infiniment plus coupable que sa méthodologie, car le grand reproche que l'on puisse faire au système américain, dépasse de beaucoup l'enseignement de la grammaire, des lettres ou des mathématiques. *Où l'école étatsunienne a tragiquement failli, c'est dans son incapacité à donner à la génération montante une philosophie de la vie cohérente et sûre, capable de motiver ses décisions et ses choix.*

L'athéisme de Dewey et son socialisme l'ont sans doute empêché de dépasser le politique. Pour lui, le but ultime de l'école, c'est l'enseignement de la démocratie. Pour lui, l'homme c'est le citoyen, la cellule sociale. Ainsi une vérité fondamentale a été ignorée, celle de *la primauté de l'homme sur la communauté*. « L'essence de

3. Psychology Today — Oct. 1967 p. 28.

4. The American Psychologist 1968 p. 137.

l'éducation, écrit Maritain, ne consiste pas à adapter un futur citoyen aux conditions et interactions de la vie sociale, mais d'abord à *faire un homme*. »⁵

Le social ne fait pas l'homme. Sans doute, il le complète et le perfectionne, mais seulement s'il est susceptible de l'être, c'est-à-dire si, — en respectant une saine hiérarchie des valeurs, — on a pourvu d'abord à son équilibre personnel, à l'harmonie interne de ses facultés, à l'ordonnance de ses désirs, à l'instauration de son intégrité morale. Autrement, le social le pervertit ou l'anéantit. Il en fut un destructeur sous une forme ou sous une autre, par le crime ou la subversion, ou bien il le détruit complètement. Il en fait un fantoche, une marionnette.

Pauvreté idéologique

C'est pourquoi il faut dire que l'éducation américaine ne tend pas à faire de l'enfant un homme et la pauvreté de son idéologie devait un jour ou l'autre se manifester. Il est significatif que ceux qui s'y opposent et la déclarent insuffisante, se donnent à eux-mêmes le nom d'*humanistes*. Rien d'étonnant non plus à ce que le Dr Victor Frankel, président de la Société médicale autrichienne (de psychothérapie), enseignant dans certaines universités des États-Unis, ait découvert que 80% de ses élèves avaient perdu le sens de leur propre existence. Le patriotisme, — qui d'ailleurs n'est plus à la mode chez les jeunes, — et même la philanthropie, n'ont jamais suffi à donner une signification adéquate à la vie d'un homme.

D'aucuns s'étonnent que personne à l'époque n'ait combattu Dewey, dans un pays si profondément imprégné de christianisme. Mais, dans le domaine de la philosophie, qui pouvait vraiment le contredire ? Il y avait peu ou pas de philosophes. Il aurait fallu être un héros pour étudier la philosophie de l'homme, dans un pays qui méprisait philosophie et philosophes. Les psycholo-

5. Pour une philosophie de l'éducation, page 32.

gues eux-mêmes, spécialistes de l'être humain, étaient à peu près tous sous l'influence du positivisme logique, qui tient la philosophie pour un tissu de préjugés. Ce n'est pas sans raison qu'un maître de l'envergure de Gordon Allport condamne le *Behaviorisme* au nom de l'humanisme. Parlant des disciples de Watson et de Hull, il écrit : « Ils avaient bâti un mur entre leurs théories et la personne humaine ». ⁶ Ils ignoraient l'homme tout simplement.

Or, comment ignorer l'homme, en bâtissant pour lui des systèmes d'éducation ? Cette fausse ou incomplète vue de l'homme ne pouvait conduire qu'à une fausse image du monde et de la société. C'est Robert-W. Fox, qui décrit le genre de manuel de science sociale, que l'on met dans les mains des enfants dès la quatrième année et qui dépeint le monde « libéral » et démocratique dans lequel ils sont appelés à vivre, comme un paradis de délices, auquel conduit directement « le sentier de l'éducation démocratique ».

Cela détermine la conviction profonde chez l'enfant, que la société dans laquelle il vit, — « étant moderne, libérale, démocratique et scientifiquement orientée », — va lui permettre d'être ce qu'il veut, de faire ce qu'il veut et d'avoir tout ce qu'il veut.

Vers la fin de l'adolescence, la désillusion est complète. L'étudiant réalise progressivement au contraire que la vie réelle impose de sévères restrictions. Le contraste entre la vie telle qu'elle lui a été enseignée et la vie réelle produit un choc psychologique qui peut conduire à toutes les aberrations.

En l'occurrence, les Églises, gênées par leurs conflits doctrinaux, n'ont pas élevé bien haut la voix. Amener les foules à l'église le dimanche leur paraissait suffisant pour garantir l'avenir. La division doctrinale et la haine des catholiques devait induire les protestants à s'opposer

6. *Becoming* — Chap. 21.

à tout fondement religieux de l'enseignement, précipitant l'école publique dans le gouffre insensé du nihilisme spirituel. Ainsi se consommait peu à peu le divorce entre la religion et la vie.

Oh ! le fruit a pris du temps à mûrir, mais l'heure est arrivée enfin où le puissant contexte protestant, qui maintenait debout la civilisation américaine, a à peu près cessé d'exister. Signe des temps, ce paradoxe que l'on constate aujourd'hui : un gouvernement qui prie officiellement et une école qui ne prie plus ; un pays qui officiellement croit en Dieu. — « In God we trust » — et un système d'éducation qui n'y croit plus. Illogisme qui conduit à l'absurde. N'a-t-on pas vu dernièrement la cour supérieure de New-Jersey prohiber dans les écoles la lecture de la prière officielle du Congrès américain, telle qu'elle apparaît dans le « Congressional Record » et telle qu'elle est chaque jour récitée à Washington par les représentants du peuple ! Illogisme, qui un jour pas très lointain, sonnera définitivement le glas du « rêve américain ».

L'homme et sa destinée

Derrière cette politique à courte vue des savants et des hommes d'église, se trouve en partie l'explication historique du désastre. Une éducation sans fondements adéquats, ni humains ni divins. Une pédagogie sans contact avec l'homme et sa destinée, quelle étonnante gageure ! Aussi, est-ce sans surprise aucune que l'on constate que le pari a été perdu.

Que vaut un système d'éducation qui se refuse à définir l'homme dans toute sa dimension, qui se désintéresse de sa destinée, qui s'arrête à l'immédiat et refuse d'envisager l'ultime, qui ne va pas au delà de la gloire d'être un citoyen américain et un démocrate ? Parce que Dewey n'était pas allé plus loin, tout un peuple était condamné à s'arrêter là. Le refus d'un groupe d'hommes instruits aurait pu être prédit depuis longtemps. Qu'il ait été si tardif est plutôt surprenant.

Pour nous en tenir au point de vue religieux, il suffit de relire certaines pages du Dr Gordon Allport, de Harvard, pour comprendre son importance. « l'esprit adulte, soutient-il, apprend bientôt que pour surmonter les difficultés d'un monde turbulent, il a besoin de foi et d'amour. Pendant que la religion fortifie l'individu contre l'anxiété, le doute et le désespoir, elle procure aussi l'intention qui le rend capable, à chaque étape de sa croissance, de relier sa personne à la totalité de l'être. C'est pourquoi nous pouvons nous attendre à ce que la majorité des adultes soient religieux et en fait ils le sont... » ⁷ Il nous explique ensuite que, par suite du manque de circonstances favorables, le développement religieux peut s'arrêter et laisser l'individu avec une croyance infantile ou superstitieuse. ⁸ Il est clair, que le développement religieux doit coïncider avec le développement psychologique et intellectuel, sous peine de déséquilibre de la personnalité, tellement il est important pour l'homme de se situer dans l'ensemble de la création et de comprendre la valeur de sa propre existence. Cette capacité, — d'après lui, — est la plus haute caractéristique de l'homme. Quand elle manque, comment la remplacer ?



7. *Becoming* p. 95.

8. Le résultat a été décrit par le Dr Bell, dans des textes cités par J.B. Gingras — *L'éducation à l'américaine*, pages 17 à 20.

Lettre ouverte au ministre de l'Éducation

par André Gaulin

J'attendais de prendre possession du texte du *Journal des débats* (de mardi 27 novembre, pp. 57 à 61) avant de vous écrire ce mot. En effet, ce jour du 27 novembre 1973, vous répondiez à monsieur Jacques-Yvan Morin, chef de l'Opposition, sur la question linguistique. Dans cette réponse au chef de l'Opposition officielle, nous retrouvons sensiblement les propos que vous avez tenus devant la Chambre de commerce du district de Montréal le 12 novembre 1973. Votre approche linguistique est inacceptable pour une grande quantité de Québécois. Une politique « à la carte » que vous qualifiez de pragmatique, une politique linguistique qui se situe entre l'incitation et la coercition, si nécessaire, une politique linguistique qui fait large la part à la langue anglaise jusqu'à proposer la bilinguisation du Québec.

« Quant à faire du français la langue officielle sans ménager de statut à l'anglais, ce qui équivaldrait à l'unilinguisme, serait-ce vraiment une formule réaliste ? Je pose la question. Il y a une autre possibilité, jamais explorée à ma connaissance, qui aurait le mérite de tenir compte de la réalité québécoise et de la réalité canadienne tout en donnant une véritable priorité au français, ce serait de faire de l'anglais et du français (c'est l'ordre de votre texte quant à l'énumération !) les deux langues officielles, CE QU'ELLES SONT DÉJÀ EN FAIT, et de proclamer le français, langue nationale. » (p. 16 du texte de votre conférence devant la Chambre de commerce).

Vous avouez par ailleurs dans le même texte et dans votre réponse au chef de l'opposition que le Québec n'est pas une communauté homogène. Vous précisez d'ailleurs cette notion dans le texte du *Journal des Débats* en ce sens que le Québec est « une société où l'on rencontre une majorité de parlants français mais également une TRÈS IMPORTANTE MINORITÉ DE PARLANTS ANGLAIS qui se distribuent en un certain nombre de groupes ethniques... » Une exégèse serrée de votre texte nous amène à découvrir que pour vous la minorité

a des droits acquis (p. 16, la citation plus haut indiquée se poursuit ainsi : « Ce serait peut-être la meilleure façon de tenir compte des droits de tous les citoyens du Québec . . . »), que cette minorité est TRÈS IMPORTANTE AU PLAN ÉCONOMIQUE.

« La deuxième contrainte vient de l'appartenance du Québec au réseau d'échanges nord-américain dont nous ne pouvons nous dissocier, notre progrès social et culturel ÉTANT LIÉ AU PROGRÈS ÉCONOMIQUE » (pp. 4-5 de votre conférence)

Certains semblent convaincus que la définition d'une politique linguistique constituerait la solution à tous nos maux À COMMENCER PAR NOTRE INFÉRIORITÉ ÉCONOMIQUE . . . » (pp. 23-24 de votre conférence).

Cette manière de voir, monsieur le ministre, mérite le respect si c'est la vôtre. Vous êtes de par votre métier psychiatre et vous analysez avec sérénité la société québécoise comme on diagnostique un patient. Un autre homme politique, également psychiatre, partant des mêmes faits objectifs, en arrive tout aussi sereinement à une interprétation diamétralement opposée à la vôtre. Le texte de Camille Laurin paru dans le numéro 131 de *Maintenant* (décembre 1973) illustre assez bien que dans une société démocratique on peut diverger d'opinion.

Aussi est-ce avec énergie que je m'élève dans cette lettre ouverte contre le fait que vous inclinez à faire passer pour fanatiques, ultranationalistes, intolérants et haineux ceux qui ne pensent pas comme vous. J'ai lu avec surprise l'interprétation que vous donniez à l'Assemblée nationale, de la réunion du Mouvement Québec français tenue à la salle du Plateau lors de la dernière campagne électorale. Ce n'est pas parce que la grande majorité de la salle a surtout approuvé l'approche linguistique de monsieur Yves Michaud que le Mouvement Québec français pourrait être soupçonné de partisanerie. Les gens qui s'étaient rendus au Plateau n'étaient

(certains) de votre parti qui emploient encore ces mots « nationaliste » et « ultranationaliste » à relent duplesiste. Il y a belle lurette que beaucoup de Québécois se définissent et définissent leurs mouvements comme nationaux. C'est vous, monsieur le ministre, qui ne considérez pas le Québec comme une nation. Monsieur Ryan qui est aussi un libéral notoire revendique depuis longtemps que le Québec soit considéré comme l'assise de l'une des deux nations du Canada.

Monsieur le ministre, vous avez droit à votre manière de voir. Je n'irais même pas vous écrire, si en plus d'être un député du parti libéral, vous n'étiez un ministre, et celui de l'éducation nationale. Nous avons le droit de diverger d'opinion avec vous si nous estimons que vous voulez faire de l'éducation et de la langue au Québec des questions libérales. C'est vous qui avez choisi d'être un homme public. Pouvons-nous différer d'opinion avec vous sans être traité de fanatiques ? Pouvons-nous prétendre que vous avez les mains liées sans être accusés de fomentateurs de haine ? N'avez-vous pas affirmé vous-même au Plateau que vous aviez choisi un comté sûr pour pouvoir continuer votre travail de ministre qui vous réclamait trois jours par semaine à Québec pendant la campagne électorale. Nous pouvons avoir tort : sommes-nous pour autant intolérants, haineux, fanatiques et partisans ?

Je vous rappellerai en terminant que les déclarations de monsieur François-Albert Angers que vous qualifiez de propos irresponsables sont ceux du porte-parole d'un Mouvement qui regroupe près de trois quarts de millions de personnes. Refusez d'engager le dialogue avec nous si vous le voulez, mais de grâce ménagez vos épithètes à l'endroit d'un homme qui n'a jamais cherché ses intérêts et qu'une partie importante du peuple québécois estime être l'un de ses prophètes. Disons-nous bien entre nous, monsieur le ministre, que de tous temps, les prophètes ont été incommodes, surtout pour les hommes du pouvoir. Votre gouvernement est indéniablement fort,

linguistique. Il vous appartient encore de juger si les 15% de Québécois qui ont appuyé l'Union nationale et le Parti créditiste vous donnent leur appui quant à la bilinguisation du Québec. Il vous appartient encore de risquer de diviser profondément votre parti en prétendant que le vote libéral s'est polarisé autour de la question linguistique. Je croyais que jusqu'ici vous pensiez que vos supporteurs s'opposaient plutôt à l'indépendance et appuyaient inconditionnellement le type de fédéralisme de votre parti ! Je pense personnellement que votre façon d'aborder la question linguistique créera bientôt une profonde scission même dans votre députation si vous tentez de bilinguiser le Québec. Il y a beaucoup de libéraux qui ont encore l'intention de faire front commun avec le Mouvement du Québec français dans l'éventualité d'une législation qui ne ferait pas du français la langue nationale (ce qui en fait nécessairement la langue officielle du Québec). Car s'il fallait penser comme vous que le Québec n'est pas une communauté homogène, je pense que la carte du monde ne comporterait pas beaucoup de pareilles communautés ! Pourquoi avez-vous vu de la haine dans la véhémence de l'assemblée du Plateau qui avait la vivacité d'une assemblée de campagne électorale ? La salle était-elle haineuse qui a ovationné madame Nepveu-Bilodeau libérale notoire et qui s'est présentée comme telle ? Madame Nepveu-Bilodeau elle-même était-elle haineuse qui vous a sévèrement reproché de ne pas tenir compte d'une résolution unanime au dernier congrès libéral et qui demandait le retrait immédiat de la loi 63 ? Saviez-vous que madame Nepveu-Bilodeau assiste à nos conférences de presse et que nous la considérons comme une alliée précieuse du Mouvement Québec français ?

Enfin, monsieur le ministre, je vous dirai tout net que je ne me considère ni comme un nationaliste, ni comme un ultranationaliste. Avec le mot unilinguisme qui est ambigu, avec le mot séparatiste, j'ai renvoyé ces mots aux oubliettes. Ce sont des ministres et députés

pas payés par nous pour y venir ! Nous pouvons déplorer avec vous qu'il se soit trouvé dans la salle peu de gens pour vous supporter : la faute serait plutôt à tous ceux qui pensent comme vous et qui favorisent votre approche linguistique. Ceux-là se sentent-ils en position de puissance pour n'avoir pas à venir défendre leur point de vue ? Sont-ils capables pour une part de s'exprimer dans la langue de la majorité ? Quoi qu'il en soit, le Mouvement Québec français n'a jamais non plus prétendu interdire à ses membres d'adhérer au Parti Québécois s'ils jugent que ce parti propose une approche linguistique plus valable pour la collectivité québécoise que la vôtre. Monsieur Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition officielle fut déjà porte-parole de notre Mouvement. Quand nous définissons le Mouvement Québec français comme non partisan nous entendons que notre front commun se fasse sur le plan national et non pas selon la ligne d'un seul parti politique.

L'assemblée du Plateau fut une des manifestations importantes de la campagne électorale. Elle a forcé votre gouvernement à ne pas taire la question linguistique en pleine campagne électorale, indiquant que, somme toute, nous n'étions pas « des pelleteux de nuages » comme le prétend le whip en chef de votre parti. Ce n'est pas nous du Mouvement Québec français qui avons fait de la question linguistique une question électorale. Monsieur Bourassa, quand il nous rencontrait à son bureau de Montréal il y a deux ans, nous avait promis qu'il n'en serait pas ainsi. C'est votre parti, monsieur, qui fait de la question linguistique, une question monétaire ou économique. Nous, nous ne voulions pas abaisser notre être collectif jusque là. Cette assemblée du Plateau aura constitué une épreuve de force pour vous : vous étiez en face d'une salle qui vous était majoritairement opposée. Il vous appartient encore de penser comme au soir du 29 octobre, alors que vous ne saviez pas encore que vous seriez 102 députés au salon de la race, que plus d'un Québécois sur trois ne favorise pas votre approche

mais la terre de Québec est « en glaise ». Monsieur, je vous porte mes salutations françaises et je vous demande de vous comporter de façon telle qu'il ne soit pas besoin de traduire ma lettre aux générations qui viendront.

André Gaulin,



Lettres du Chili

Extraits pour dossier

Extrait de la première lettre (3 juin 1973) :

Cher ami,

Bien, bien des lunes ont défilé depuis notre dernière rencontre. Mon espoir est que ce ne sera pas la dernière. Parfois il me paraît difficile de pouvoir, un jour, visiter le Canada. La façon dont marchent les événements au Chili me font désirer émigrer au Canada. Peu à peu nous perdons pied dans quelques aspects essentiels que, il y a trois ans, nous prenions pour acquis.

Ce gouvernement marxiste joue à la démocratie et il proclame à l'étranger qu'ici au Chili nous devenons socialistes en gardant le système démocratique. Il vient de fermer un poste de radio parce qu'il donnait la nouvelle de la mort d'un « mineur » tué par un garde militaire qui représentait l'autorité dans la ville où cela est arrivé parce que quelques jours plus tôt le gouvernement avait déclaré la loi martiale pour cette ville. Le poste de radio ne disait que la vérité mais on le ferma pour six jours. Deux heures plus tard, à travers le réseau national dont dépendent tous les postes de radio à Santiago, le gouvernement donna sa version de l'histoire qui différait seulement en ce point que, selon lui, le mineur provoqua l'armée à tirer. L'armée aurait pu tirer un des pneus de l'automobile que le mineur conduisait mais l'homme reçut une balle dans un œil. Son automobile s'écrasa sur un poteau où il mourut à l'instant. Cette histoire s'est répétée en plusieurs occasions où un civil a été tiré à mort par un militaire mais dans des circonstances différentes. Ce pauvre homme a été tué après qu'une majorité des mineurs de cette ville aient été en grève depuis quarante jours. Aucune solution n'est à l'horizon.

Ce gouvernement n'a pas encore trois ans sur son terme de six ans et déjà le pays est en ruines. Économiquement la situation est presque désespérée. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour corriger son attitude ou sa politique. Au point de vue économique c'est le chaos. Depuis octobre 1972, l'inflation est de 160%. Il ne

semble pas y avoir de fond. Les prévisions de l'index de la consommation pour la fin de 1973 atteignent 500%.

Nous ne pouvons plus compter sur une suffisante source de fortes monnaies étrangères pour payer nos importations. Par exemple, la rareté des dollars est telle qu'il ne nous en reste que pour les priorités, comme la nourriture, les médicaments et les pièces de rechange pour la machinerie vitale comme les transports, les textiles, l'équipement minier et agricole, etc. Au point de vue production nationale, elle a diminué ostensiblement à cause de la rareté des matières premières et parce que les ouvriers ont perdu tout sens de la discipline du travail. Plus de cent industries ont été nationalisées et le critère de leur gestion consiste à répartir les postes de direction entre les membres des partis qui composent la coalition gouvernementale, nommément les communistes, les socialistes, le Mapu, les radicaux, l'Action populaire indépendante, les chrétiens de gauche. De là vous pouvez déduire que le succès de leur tâche est pratiquement nul. *On a joué avec les statistiques pour essayer de prouver une augmentation de la production alors que seul le contraire est vrai.*

Pour ajouter au fiasco de la production des industries nationalisées, à cause de la forte inflation plusieurs de ces industries paient une partie des salaires en biens produits par cette industrie concernée de sorte qu'il existe un trafic considérable sur le marché noir. Parce que la plupart des biens ne suivent plus la route ordinaire de la distribution les prix ont monté de trois à cinq fois leur valeur réelle. C'est surtout vrai des produits manufacturés comme les réfrigérateurs, les cuisinières, les poêles, les machines à laver.

Le plus triste de la situation est que nous avons perdu le respect pour l'autre. A la fois le gouvernement et l'opposition mentent ouvertement. Il y a beaucoup de violence là où le président avait garanti qu'il n'y en aurait pas et encore beaucoup moins une guerre civile.

Je crois que celle-ci n'est pas encore apparue car nous sommes un peuple très soumis, lent à réagir à l'adversité. Je présume qu'une nation ne se lève que si elle est suffisamment provoquée au point que chacun des citoyens et tous ensemble consentirons à se débarrasser de leur maudit individualisme...

Deuxième lettre : 10 juin 1973

Cher ami,

Chaque jour ma situation devient plus difficile parce que l'inflation crée le chaos. L'index des prix de consommation a monté de 80% cette année. La production est à son plus bas à cause de la rareté des matières premières pour la fabrication des produits. Notre problème des matières premières vient de ce que nous n'avons pas les dollars nécessaires pour payer les importations. Alors le pays marche vers une crise économique incontrôlable. L'Exécutif du gouvernement n'a rien fait pour corriger ses faux pas. Par ailleurs, ils affirment agir délibérément ainsi pour briser les derniers vestiges du capitalisme comme économie du pays. Pour moi, il s'agit d'un *bluff* car même si le gouvernement pouvait rallier tout le peuple à leur politique pour le bien du peuple, il serait trop tard pour ramener réellement le Chili sur ses pieds.

La révolution eut lieu le 11 septembre 1973. Troisième lettre : décembre 1973.

Cher ami,

Ma famille est bien. La situation au Chili s'est apaisée et la vie est plus vivable après le 11 septembre. Économiquement nous sommes dans une pauvre situation. Comme vous le savez notre pourcentage d'inflation est le plus fort au monde à cause du mauvais gouvernement d'Allende. Le peuple a été trompé avec ses déclarations prophétiques du socialisme dans la démocratie, ce qui n'a jamais existé. Il s'est tué par désespoir

ou parce qu'il aurait été vilipendé comme un mauvais révolutionnaire s'il avait accepté de quitter le Chili comme il lui a été offert.

COMMENTAIRE : Nous croyons que ces extraits de lettre montrent la marche inexorable du Chili vers la banqueroute à cause du mauvais gouvernement d'Allende. Ils montrent aussi la naïveté de ceux qui citent à pleins articles les statistiques publiées par le gouvernement d'Allende : elles étaient de plus en plus faussées. Il faut recourir à d'autres sources. — *N. d.l. r.*

Discours d'entrée (27 novembre 1973)

par Jacques-Yvan Morin
Chef de l'opposition officielle
à l'Assemblée nationale.

L'article de François-Albert Angers sur les élections, dans notre édition de janvier, le signalait : un fait d'importance s'est produit au Québec en 1973 par l'arrivée de ceux qu'on a toujours appelés « les nationalistes » au poste d'opposition officielle à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis 1840. Au surplus, il se trouve que celui-là qui occupe la fonction de chef de cette opposition officielle est l'un des directeurs de la Ligue d'Action nationale.

Dans de telles circonstances, le discours d'entrée de Jacques-Yvan Morin dans sa nouvelle carrière mérite de notre part un traitement tout particulier, que nous lui accordons en donnant ici le texte tel qu'il a paru au Journal des Débats.

Ce discours d'entrée, comme chacun le sait, occupe une place bien déterminée dans nos traditions parlementaires. La session s'ouvre par le « discours du Trône », exposé généralement lu par la Reine ou son représentant, et indiquant plus ou moins clairement le programme législatif qu'entend proposer le gouvernement et l'idée ou les idées générales, s'il en est, qui l'inspirent.

C'est au chef de l'opposition ensuite à dire ce qu'il en pense, en l'un des deux seuls moments (avec le discours du budget) où le règlement permet qu'un membre de l'Assemblée puisse parler de tout ce qu'il veut, comme il le veut, c'est-à-dire donc de s'abstraire de la procédure formelle pour exposer ses vues comme il l'entend, et non seulement par le biais de commentaires limités sur un seul sujet, le plus souvent imposé par les initiatives gouvernementales.

A fortiori l'événement prend-il une importance toute spéciale s'il s'agit du premier discours, en cette qualité, d'un nouveau chef de l'opposition, et au surplus à la tête d'une formation politique qui vient de réussir à renverser les jeux partisans traditionnels. À ce seul titre, le discours de Jacques-Yvan Morin quel qu'il fût mériterait l'attention particulière que nous lui accordons aujourd'hui. Mais au surplus, cette publication s'impose d'autant plus que ce discours se situe d'emblée sur un plan et se déploie avec une élégance qui relèvent et élèvent le ton habituel des débats parlementaires.

N.D.L.R.

M. le Président, les péripéties de la vie politique, où les hasards résultent parfois des calculs des hommes, en particulier des hommes de pouvoir, font qu'il m'échoit plutôt qu'à M. René Lévesque, président du Parti québécois, de répondre au discours inaugural de la présente session parlementaire.

N'étant pas de métier homme politique, je ne puis manquer d'être impressionné par l'ampleur de la tâche de l'Opposition officielle dans les circonstances actuelles et des responsabilités énormes qui m'incombent ainsi qu'à mes collègues, mes cinq collègues. Comme homme de loi qui s'est assigné le devoir depuis une dizaine d'années de défendre les droits constitutionnels, les droits politiques du Québec, puis plus tard en tant que fervent participant aux mouve-

ments socio-économiques, aux mouvements linguistiques qu'animent les Québécois depuis la défunte révolution tranquille, j'ai eu maintes fois l'occasion de comparaître devant les commissions parlementaires et de critiquer les lois, les résolutions de cette Assemblée.

On ne s'étonnera donc pas de m'y voir entrer aujourd'hui avec des sentiments où s'affrontent un certain scepticisme mais, malgré tout, l'espoir le plus tenace. Ces murs, pour vénérables qu'ils soient, ont été bien souvent témoins de la défection des hommes publics à l'égard des valeurs nationales, à l'égard des intérêts fondamentaux qu'ils avaient pourtant mission de défendre.

Il est vrai que le régime politique dans lequel nous vivons est ainsi fait que, les responsabilités étant partagées et diffuses, quand elles ne sont pas carrément entre les mains d'un pouvoir étranger, cela ne pouvait que leur donner le sentiment de leur impuissance.

Toutefois, ces hommes ont parfois mis un tel acharnement à abaisser leur propre peuple que, d'une certaine façon, ils forçaient l'admiration. N'est-ce pas entre ces murs, M. le Président, qu'il y a quelques années à peine, sont venues mourir certaines des aspirations les plus profondes, les plus riches des Québécois, et n'est-ce pas ici même dans cette Assemblée qu'a été adopté, par exemple, le bill 63 ? Si je m'en étais tenu à ces considérations, je n'aurais jamais voulu mettre les pieds dans cette Chambre, comme beaucoup de mes concitoyens. J'aurais senti une certaine révolulsion devant la vie politique, devant les innombrables occasions qu'elle offre de trahir les intérêts du peuple.

Cependant, j'ai vu poindre des motifs d'espoir et, malgré tout, j'ai décidé d'accepter les conséquences du scrutin politique et de venir siéger à cette Chambre. Une foule immense de Québécois — près de 900,000 — aspirent désormais à réformer fondamentalement la vie politique québécoise, la vie socio-économique, la vie culturelle du Québec, par le moyen de l'indépendance. Leur nombre continue de croître constamment, malgré les trucs, malgré les calculs du pouvoir : 8 p.c., 23 p.c., 32 p.c. M. le Président, rien ne peut désormais arrêter cette longue marche du peuple québécois.

Bien entendu, la carte électorale, le déroulement du scrutin font que nous ne sommes pas nombreux dans cette Assemblée. Nous aurions préféré, naturellement, être 32 députés, bien sûr, mais qu'à cela ne tienne, nous sommes six et nous ne ménagerons pas nos efforts pour accomplir pleinement la tâche qui devrait revenir à 32.

Nous entrons donc dans l'arène avec 110,000 membres et une foule croissante de Québécois derrière nous. Nous sommes encouragés à la vue d'un Goliath dont la force se situe visiblement du côté de la taille, si ventripotent, de fait, que ses pieds d'argile pourraient bien ne pas le porter bien longtemps.

Il ne me sera pas facile, M. le Président, sur le plan personnel, de remplacer au poste de chef parlementaire du Parti québécois un homme de la valeur de l'ancien député de Bourget, le Dr Camille Laurin.

Ses connaissances, son esprit de travail, son dévouement aux intérêts des Québécois, son affabilité à l'attention du moindre de

ceux qui l'entouraient l'ont rendu très précieux à tous ceux qui gravitent autour de cette Chambre. Les personnes qui travaillent avec lui depuis quatre ans connaissent la capacité d'absorption qu'il avait des dossiers les plus obtus, les plus complexes. Cette Assemblée elle-même a pu apprécier à plusieurs reprises sa maîtrise des questions, des sujets les plus divers, sa faculté de développer longuement et sans répéter les questions les plus complexes. Je pense qu'il s'en trouvera plusieurs, même de l'autre côté de la Chambre, pour peut-être regretter son passage dans nos débats.

Qu'il me soit permis également, M. le Président, puisque j'en suis à parler de ceux qui me servent de modèle, de signaler la présence à la galerie d'un homme qui a passé 45 ans au service du gouvernement du Québec. D'abord ici même, pendant quatorze, au service d'Honoré Mercier, comme secrétaire, et plus tard comme conseiller juridique de la Régie de l'Électricité.

M. le Président, mon père, Arsène Morin, est peut-être étonné de me voir siéger de ce côté-ci de la Chambre, mais je puis l'assurer que, dans mon esprit, je ne fais que continuer et pousser plus loin le travail qu'il a accompli depuis 1936 en préparant, longuement mais sûrement, la venue de l'Hydro-Québec.

J'aimerais maintenant dégager, en quelques mots, les conclusions essentielles de la consultation du 29 octobre. Au-delà des distorsions, issues du mode de scrutin, qui nous valent une majorité ministérielle hypertrophiée jusqu'à la caricature — on pense un peu aux éléphants d'Hannibal — un simple regard sur les résultats du vote nous impose une constatation : le Québec est revenu au bipartisme. Donc, désormais, la solution de rechange au gouvernement libéral, passe par le Parti québécois.

Le débat engagé dans l'opinion publique, dès le lendemain du 29 octobre, sur les options politiques fondamentales du parti, de notre parti, est d'ailleurs un des signes, je crois, de l'importance de cette nouvelle polarisation pour la société québécoise. Être le seul parti d'Opposition reconnu face au gouvernement libéral nous oblige à être, d'abord, des porte-parole vigilants de quelque 900,000 Québécois, plus de 30 p.c. de l'électorat, qui nous ont appuyé le 29 octobre. Mais ce n'est pas tout, il nous faut également représenter des dizaines de milliers d'autres Québécois qui chercheront une voix pour interpeller le gouvernement, pour exposer leurs griefs, pour faire valoir leurs revendications, pour exiger le respect de leurs droits, le cas échéant.

Cette double tâche, M. le Président, nous voulons l'assumer pleinement. J'invite donc, avec insistance, les Québécois, tous les Québécois, électeurs aussi bien libéraux que créditistes ou unionistes, à engager le dialogue avec nous, à venir poursuivre, au sein de notre parti — car nos structures démocratiques le permettent — leurs réflexions sur notre avenir national. Cette invitation, je l'adresse explicitement aussi à nos concitoyens anglophones du Québec et aux Néo-Québécois. Il y a quelque chose de malsain, « there is something rotten in the kingdom of Denmark » disait la pièce, à perpétuer ce rapport trop exclusif que l'électorat anglophone et l'électorat néo-québécois entretiennent avec le Parti libéral.

Réservons, M. le Président, l'exclusivité aux rapports matrimoniaux ; en politique, la mobilité est plus naturelle. La situation actuelle engendre, pour le gouvernement, le danger accru d'une dépendance servile à l'égard d'une minorité. Il en découle, pour celle-ci, le risque très réel d'élargir le fossé qui sépare déjà suffisamment comme cela les anglophones et les francophones au Québec. Cet abîme est déjà trop profond, il faut plutôt songer à jeter par-dessus des passerelles. C'est dans cet esprit que j'invite nos concitoyens anglophones à participer, avec nous, à la définition du Québec de demain et, d'ici là, au travail de surveillance quotidienne, de critique du gouvernement qu'ils ont contribué si fortement à élire.

Ce travail si important de surveillance, de critique, nous ne l'accomplirons pleinement que si nous réussissons à associer des citoyens de tous les groupes sociaux, de toutes les régions à notre travail. En ce sens, les résultats du scrutin du 29 octobre sont encourageants car ils démontrent, de façon éclatante, que le Parti québécois est maintenant enraciné profondément dans toutes les régions du Québec.

Au début de novembre, le député de Mercier déclarait qu'il entrevoyait un réalignement des forces politiques au Québec à la suite de l'élection. Il se pourrait fort bien, disait-il, que la démarcation se fasse désormais entre le conservatisme, d'une part, le réformisme, d'autre part, au lieu de continuer de s'établir entre indépendantistes et fédéralistes. Je voudrais féliciter le premier ministre de sa perspicacité. Il a découvert tout seul, à moins que ce ne soit le ministre de la Justice qui le lui ait soufflé, que le Parti libéral représentait désormais « toute la droite » et le conservatisme, tandis que le Parti québécois a opté pour la réforme, une réforme en profondeur.

Lui apprendrai-je que beaucoup de citoyens se sont aperçus de cela depuis longtemps ? Toutefois, le premier ministre prend ses espoirs pour des réalités quand il ajoute que la distinction entre indépendantisme et fédéralisme est appelée à s'estomper. Une analyse plus poussée de l'évolution politique du Québec depuis une dizaine d'années aurait dû le conduire à la constatation suivante : que le réformisme, en l'occurrence la social démocratie et le mouvement indépendantiste vont de pair, l'indépendance étant perçue comme la condition préalable du développement, du progrès socio-économique des Québécois. Je ne prétends pas qu'il en soit ainsi partout et toujours ; ce serait faux ; mais tel est bien le cas dans la condition actuelle des Québécois. De même, en raison de la domination socio-économique du pays par des étrangers et par des Québécois anglophones, conservatisme et fédéralisme vont de pair, et s'appuient réciproquement. Cela est tout naturel. Il n'en a pas toujours été ainsi, M. le Président, mais tel me paraît bien être la réalité d'aujourd'hui. De là, je conclus, n'en déplaise à la majorité de cette Chambre, que, dans la mesure où social-démocratie et conservatisme sont appelés à se heurter au Québec dans les années qui viennent, l'indépendance et le fédéralisme, c'est-à-dire une forme de dépendance inacceptable pour nous, demeureront des dimensions inéluctables du conflit des idées et des débats de cette Chambre, naturellement.

Ce qui nous importe comme parti de l'Opposition, c'est d'abord et surtout de parler au nom des Québécois. Parler au nom des Québécois, cela signifie, en premier lieu, écouter les Québécois, être sensibles à leurs besoins réels. Nous fixer cet objectif, c'est déjà nous poser en opposition face à un gouvernement pour qui la participation n'est guère que symbolique, puisque les décisions, la plupart du temps, sont déjà prises, négociées en coulisses, entre quelques ministres ou fonctionnaires du cabinet du premier ministre et les représentants des intérêts dominants. Il suffira, ensuite, comme se plaît à le répéter notre premier ministre, d'un quart d'heure de télévision, voire d'une cassette, pour fixer l'image destinée à la consommation. Attentifs aux besoins réels des Québécois, nous voudrions également parler aux Québécois par-delà cette enceinte dans laquelle la plupart d'entre eux, d'ailleurs, risqueraient de ne pas se reconnaître. Mais nous voulons également suivre le gouvernement à la trace. Nous voulons faire la critique quotidienne de son administration, car c'est d'abord pour cela que nous sommes là, aujourd'hui.

Le discours inaugural, M. le Président, nous parle constamment de développement. On retrouve le mot au moins huit ou neuf fois dans le discours. Mais développement par qui, développement pour qui ? Voilà la question à laquelle le discours ne répond pas.

Le développement, c'est un peu comme la vertu. On ne peut pas être contre a priori, en principe, en tout cas. Mais il y a des modèles de développement qui sont favorables aux Québécois et il y a des modèles de développement qui ne leur sont pas favorables et des modèles de développement, ajoutons-le, qui sont faits essentiellement pour le bénéfice des étrangers. Historiquement, le Québec a toujours été développé par d'autres, et nécessairement pour d'autres bien que les Québécois aient toujours aspiré — je pense que tout le monde ici le sait — à être, comme le disait M. Lesage, en 1962, « maîtres chez nous ». Il y a longtemps qu'on nous a prévenus, M. le Président, que, si nous ne développons pas ce pays par nous-mêmes, d'autres viendraient le développer pour nous. C'était en 1903 que l'économiste Errol Bouchette, pour la première fois, nous avait servi cet avertissement. C'est la révolution tranquille qui a donné aux Québécois leurs premiers instruments de libération collective, de libération économique, en particulier.

Je crois qu'il faut rendre justice au Parti libéral des années soixante, des toutes premières années, jusqu'en 1964. C'est ce parti, c'est la révolution tranquille, c'est l'équipe du tonnerre qu'on ne reconnaît guère aujourd'hui, qui ont donné au Québec ses premiers instruments de libération collective — je pense que le président s'en souviendra : Hydro-Québec, Société générale de financement, Régie des rentes, Soquem et une foule d'autres instruments du même ordre. L'Hydro-Québec et la Caisse de dépôt se portent, paraît-il, bien. Mais qu'est-il arrivé aux autres instruments ? La SGF et Soquem stagnent. Je pense que personne sur les banquettes ministérielles ne peut le nier. Soma a fait faillite. Le gouvernement actuel ressemble un peu, sur ce plan, à un vieillard qui aurait hérité d'instruments et de machines auxquels il ne comprend rien parce que, de son temps, cela n'existait pas, l'entreprise publique.

Le premier ministre et son entourage seraient plutôt portés, semble-t-il, à considérer cet héritage de la révolution tranquille, ces entreprises publiques, comme des entreprises privées, d'une paternité douteuse. Ils ne savent pas trop qu'en faire, d'autant que leur succès éventuel pourrait convaincre les Québécois, ce qui serait fort dangereux du point de vue du gouvernement actuel, de commencer à mettre le Québec en chantier par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

D'un autre côté, le gouvernement sent confusément l'utilité de ces instruments et il sait bien que, s'il ne s'en sert pas, d'autres, notamment au niveau fédéral, vont peut-être s'en occuper, vont peut-être occuper graduellement le terrain comme le pourrait fort bien la Canadian Development Corporation.

Faut-il considérer les sociétés publiques comme des entreprises de droit privé et les soumettre aux mêmes critères d'efficacité et de rendement ou faut-il les considérer comme remplissant un rôle national, c'est-à-dire permettant à la collectivité de prendre des décisions économiques majeures ? Si nous en croyons le ministre des Finances, qui annonçait en janvier 1972 une réforme en profondeur du secteur public, « le rôle de l'État est moins d'intervenir directement dans l'économie que d'exercer une surveillance générale. » Le ministre déclarait que l'État doit éviter de se lancer trop à fond dans la production, dans la distribution des biens et services. Au nom, disait-il, de principes soi-disant philosophiques, des sociétés d'État se mêlent de ce qui ne les regarde pas : produire, distribuer des services. Le ministre ne semble pas s'être rendu compte que cette idée, l'idée qu'il énonçait, se rattache elle-même à un autre système philosophique qui s'appelle le laisser-faire. Le laisser-faire économique, le laisser-faire social et le laisser-faire philosophique vont de pair. Comme M. Jourdain fait de la prose sans le savoir, le ministre est philosophe sans même s'en douter.

Avec tous les intérêts qu'il protège, les difficultés qu'il affronte à l'égard des interventions d'Ottawa dans l'économie, il n'est pas étonnant que le gouvernement cherche sa voie. La réforme annoncée il y a deux ans n'a pas encore eu lieu et c'est sans doute tant mieux pour ce qui est des sociétés publiques. Je pense que si le gouvernement actuel se mêlait de réformer les sociétés publiques ce ne serait certainement pas pour les renforcer. En d'autres termes, il semble bien que le gouvernement ne sache pas quoi faire de l'héritage de la révolution tranquille. Il n'a jamais su concilier même sa politique administrative, celle des achats par exemple, avec sa politique forestière, avec sa stratégie industrielle ou avec l'absence de stratégie industrielle. En attendant, le Québec continue d'être développé essentiellement par des étrangers et naturellement pour des étrangers.

Je voudrais faire cette démonstration grâce au cas typique de l'ITT-Rayonier. Quand un gouvernement se fait une religion de l'entreprise privée et y croit davantage qu'à l'objectif de développer le Québec par et pour les Québécois, il est conduit inévitablement à faire appel aux étrangers pour tous les grands projets.

Et le plus beau cas de ce genre, au Québec, le plus beau cas que je connaisse, dans le sens où un médecin parle d'un beau cas de cancer, c'est celui de l'ITT, installée par le gouvernement Bourassa

dans la forêt domaniale de la Côte-Nord, avec l'aide d'un Jean Lesage détroqué de la révolution tranquille, depuis le protocole du 21 juin 1971 intervenu entre le Québec et cette grande société étrangère.

On sait, M. le Président, que l'ITT, la société mère, s'est taillé une réputation enviable, que connaît sans doute bien le ministre de la Justice, pendant la dernière guerre mondiale, en Allemagne, en coopérant avec le régime nazi. C'est également cette compagnie qui s'est fait remarquer en Amérique latine où elle a conspiré pour renverser des gouvernements démocratiquement élus.

Bref, je ne doute pas que, du point de vue du gouvernement, ce soit là le partenaire idéal pour développer le Québec, mais pas précisément par et pour les Québécois.

Ainsi donc, M. le Président, voilà installée, dans le giron du Québec, avec concession de toute la forêt domaniale de la Côte-Nord ; 51,000 milles carrés, de Pointe-des-Monts à Blanc-Sablon, une puissante société qui entend extraire de cette forêt 600,000 cordes de bois par an en vue de produire et d'exporter quelque 263,000 tonnes de pâte dissolvante et 280,000 tonnes de pâte à papier. Une vraie belle concession à la Duplessis, comme il ne s'en faisait plus !

En veut-on quelques preuves ? Le droit de coupe, vous le savez, au Québec, est normalement de \$2.50 la corde, bien que le critère puisse, bien sûr, à l'occasion, être ajusté aux circonstances pour tenir compte de la qualité du bois, de son accessibilité, etc. Or, malgré tout ce que le premier ministre a pu raconter sur cette forêt, le droit de coupe a été établi à \$0.50 la corde, un cinquième du prix normal. Et cela, c'est indéfendable.

Que signifient, pour une richesse naturelle comme celle-là, des revenus annuels de droit de coupe de \$300,000 pour le Québec ? \$300,000, M. le Président !

Si encore il n'y avait que cet aspect. Mais jetons un coup d'œil, si vous le voulez bien, sur les subventions et autres avantages directs octroyés à l'ITT - Rayonier. Le ministère fédéral de M. Marchand a versé \$21 millions. Rexfor, entreprise publique québécoise, assure sa participation pendant 25 ans, selon l'article 4, paragraphe 1, du protocole, sous forme d'avances sans intérêt totalisant \$19 millions. Ajoutons maintenant encore à cela quelques babioles, toutes accordées par le Québec, d'ailleurs : réduction sur les frais de protection, un petit \$9 millions ; réduction de l'impôt sur le revenu, une dizaine de millions de dollars, pour les investissements étalés entre 1971 et 1974 ; dispense de la taxe de vente sur l'équipement, quatre petits millions de dollars. Cela représente au total \$63 millions, dont \$19 millions sont remboursables, mais sans intérêt, en sorte que le Québec perd également l'intérêt de cette somme pendant 25 ans.

Alors, quand on calcule également que la réduction du droit de coupe, à elle seule, représente, étalée sur 25 ans, \$67 millions, quand on ajoute \$67 millions à \$63 millions, nous sommes à \$120 millions ou \$130 millions de subventions ou offres directes du gouvernement québécois, surtout, et du gouvernement fédéral, à cette société.

En somme, pour amener l'ITT à bien vouloir venir nous développer, nous, les Québécois, on lui a concédé des avantages d'environ \$110 millions, si j'exclus le prêt de \$19 millions, soit plus du cinquième de l'investissement prévu, et ceci, naturellement, à même l'argent des Québécois. Cet argent qui vient, M. le Président, du ministère de M. Marchand, cet argent qui vient des divers ministères québécois ou des sociétés publiques, comme Rexfor, il vient des poches des Québécois. Il ne vient pas, comme ça, par magie, des mains des politiciens.

Mais ce n'est pas tout. L'annexe 7 du protocole qui a été pudiquement reléguée parmi les dispositions accessoires, constitue en fait l'une des clés de l'accord. Aucun fabricant de pâtes et papiers n'aura le droit d'exploiter la forêt domaniale sans l'autorisation préalable de Rayonier et du Québec.

De plus, les scieries déjà établies à l'intérieur de la forêt domaniale ne pourront accroître leur production, même pour les besoins locaux, sans le consentement de Rayonier et seulement dans la mesure où cet accroissement ne nuira en aucune façon, dit le protocole, aux intérêts de Rayonier. C'est l'article 5 de l'annexe.

Qu'est-ce que cela signifie pour la Côte-Nord, une partie fort importante du territoire québécois, surtout si l'on se situe dans une perspective d'avenir ? C'est le blocage « net, fret, sec » du développement forestier par les Québécois dans cette région. Le maître chez nous de Pointe-des-Monts à Blanc-Sablon, c'est désormais l'ITT. Et par-dessus le marché, la pâte dissolvante prend le chemin de l'Europe. Ce n'est pas ici qu'elle est transformée en papier cellophane ou dans tous les dérivés de la pâte dissolvante. Cette pâte s'en va en Europe créer des centaines d'emplois pendant que les Québécois sont réduits à l'état de bûcherons.

Les Québécois de la Côte-Nord sont littéralement expropriés de leur patrimoine. Est-ce que c'est là le type de développement que nous annonçons le discours inaugural lorsqu'il parle « de maintenir un juste équilibre entre les investissements québécois et les investissements étrangers » ? C'est de cela que vous voulez nous parler ?

À moins évidemment que, par « investissements québécois » vous n'entendiez les subventions québécoises aux compagnies étrangères.

Je suis amené à parler de la crise de l'énergie qui se rattache à cette question du développement du Québec par et pour les Québécois. Dans le domaine de l'énergie pétrolière, je ne pense pas que nous puissions accuser le gouvernement d'ignorance, puisque aussi bien il connaît déjà depuis longtemps la vulnérabilité du Québec en matière d'approvisionnement.

Mais on doit, devant les faits brutaux qui nous confrontent depuis quelques semaines, se rendre à l'évidence. Le gouvernement a fait preuve d'imprévoyance — c'est le moins qu'on puisse dire — d'indétermination, et se trouve aujourd'hui dans une situation intolérable dont il a été l'auteur, coïncé comme il l'est entre les gens d'Ottawa et les sociétés étrangères.

Le gouvernement du Québec sait depuis longtemps — et ses fonctionnaires viennent de le lui rappeler dans le rapport sur les

« objectifs d'une politique québécoise de l'énergie », rapport qui date de 1972 — que dans ce domaine le Québec, malgré ses vastes ressources hydroélectriques, dépend pour les trois quarts de sources d'approvisionnement extérieures.

En fait, nous dépendons de l'étranger pour 80 p.c. en unités calorifiques et 65 p.c. en valeurs. Le gouvernement sait également — ou en tout cas il devrait savoir — qu'on observe au Québec, comme dans tous les pays, un rapport étroit entre le niveau du produit national brut, le PNB, et celui de la consommation d'énergie. Au Québec, le rapport le montre très bien, il est constant pour la période 1963-1970. En d'autres termes, la prospérité des Québécois, le développement de leur industrie, le bien-être des foyers dans les années à venir, comme cette année, dépendent dans une mesure considérable de l'abondance ou de l'absence d'énergie, ainsi évidemment que de son coût.

Bref, sans énergie, et singulièrement sans pétrole, pas de développement industriel et donc pas d'amélioration du niveau de vie. À l'heure actuelle, la totalité des approvisionnements québécois en matière pétrolière est importée du Vénézuéla, du Nigeria et du Proche-Orient.

Et presque tout ce pétrole, enfin à peu de choses près, transite par le triple oléoduc Portland-Montréal. Le pétrole de l'Ouest, qui a toujours coûté plus cher, a été exclu par la ligne Borden, qui divise le Canada en deux marchés pour les fins du pétrole.

Dans le discours inaugural, il dit que le gouvernement entend poursuivre ses efforts en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière d'énergie. Je tiens pour acquis que cela se réfère aux objectifs d'une politique québécoise qui ont été définis l'année dernière. Or, si nous jetons maintenant un coup d'œil sur ce rapport, nous ne pouvons que constater à quel point la politique du gouvernement s'est écroulée — je dis bien écroulée — dans le domaine pétrolier et à quel point il a fait preuve de naïveté et d'imprévoyance dans la définition de ses objectifs.

Écoutez bien cette phrase — le premier ministre me permet-il de citer certains extraits du rapport ?

M. BOURASSA : Avec plaisir.

M. MORIN : ... qui figure en tête de la politique pétrolière du gouvernement : « Il ne semble pas y avoir de problème de disponibilité de pétrole brut à moins d'un embargo temporaire ou de problèmes conjoncturels de transport ». Bien sûr, nous n'allons pas faire porter au gouvernement la responsabilité de ce qui se passe au Moyen-Orient. Bon. (...) Mais est-ce que le gouvernement n'a pas compris depuis longtemps ce qui s'en venait au Moyen-Orient et les risques que cette région-là faisait courir à nos approvisionnements ? (...) Évidemment, vous n'avez pas d'instrument diplomatique à votre portée, vous n'avez pas de ministère des Affaires extérieures, comme un gouvernement souverain en aurait un. (...) Mais le gros bon sens — ça garde toujours ses droits — aurait pu leur faire soupçonner que les pays arabes s'apprétaient à prendre le contrôle et des prix et des approvisionnements. Cela vous pouviez le savoir, cela vous a été dit.

(...)

Donc, le gouvernement Bourassa pensait que le pétrole continuerait d'arriver à flot et à bon marché ; il convoitait même, figurez-vous, une partie du marché ontarien, à condition — dit le rapport Massé, voilà la plus grosse naïveté qu'il y a là-dedans — que la politique nationale du pétrole repousse vers l'ouest la ligne Borden. C'est bien là-dedans, n'est-ce pas ? C'est bien dans ce rapport que j'ai lu ça ! Une telle expression de naïveté en 1972 dépasse l'entendement.

Au moment même où Ottawa songe tout au contraire à repousser la ligne Borden à l'est du Québec pour inclure le Québec dans le marché des pétroles de l'Ouest, le gouvernement Bourassa rêve de conquérir l'Ontario. Un peu plus puis vous alliez vendre du pétrole à l'Alberta ! Mais il y a mieux encore, M. le Président, le gouvernement veut expédier du pétrole par oléoduc jusqu'à Oswego, aux États-Unis, et il rêve même de Chicago, n'est-ce pas ? Pourquoi Oswego, M. le Président ?

Eh bien, pour le comprendre, il faudrait que le premier ministre nous explique ses tractations avec un certain magnat du pétrole qui s'appelle, si je ne m'abuse, Carey. Celui-ci, qui doit remplir un énorme contrat de livraison de mazout pour les centrales thermiques d'Oswego, a besoin de pétrole, mais de pétrole brut.

Comme les villes américaines situées sur les bords de l'Atlantique ne veulent pas accueillir des pétroliers ou des raffineries, — et comme on les comprend en raison des risques de pollution — cet entrepreneur imaginatif a établi aux Bahamas un immense complexe pétrolier qui alimente en essence les villes côtières des États-Unis. Mais pour Oswego, là il rencontre quelques petites difficultés parce que Oswego est située au centre du continent et que les villes américaines ne veulent plus permettre à des pipe-lines de passer de l'Atlantique jusqu'aux Grands Lacs. Alors, il lui faut trouver une république de bananes qui voudrait bien accueillir des superpétroliers et un oléoduc.

Les États-Unis n'en veulent plus pour un tas de bonnes raisons. N'y a-t-il pas quelque part autour une vallée où on pourrait le faire passer ? Et, bien sûr, il l'a trouvée. Le premier ministre du Québec ne demande pas mieux que de l'obliger. C'est ainsi qu'est née la grosse image des superpétroliers, du superport de Gros Cacouna, n'est-ce pas ?

On se demande, cependant, devant un tel projet, comment le gouvernement entend réaliser cet autre objectif général qu'est l'accroissement de la valeur ajoutée au Québec, parce que ce qui intéresse M. Carey, ce n'est pas le pétrole raffiné ; c'est le pétrole brut, en sorte qu'établir un superport à Gros Cacouna, ça veut dire essentiellement établir un tuyau pour servir les fins de M. Carey. Voilà donc les objectifs essentiels du gouvernement actuel : s'approvisionner à bon compte sur le marché international, développer un complexe industriel pétrolier, pétrochimique, revendre des produits raffinés à l'Ontario, à condition qu'on repousse la ligne Borden vers l'Ouest, et vendre du brut aux États-Unis.

M. le Président, voilà, n'est-il pas vrai, les rêves qui ont été emportés comme des fétus de paille par la crise pétrolière. Cette crise est beaucoup plus grave que ne l'imaginent la plupart des

Québécois, parce qu'on s'ingénie constamment à vouloir les rassurer, alors que le gouvernement sait fort bien la signification de cette crise pour l'industrie du Québec.

Cette crise est grave non seulement parce que les Québécois pourraient manquer d'huile à chauffage et d'essence cet hiver, mais parce que c'est un secteur capital du développement industriel qui est remis en question. Pis que cela, ce qui est remis en cause, M. le Président, c'est la faculté pour le Québec de prendre des décisions quant à l'orientation de son développement. N'oublions pas — je le disais tout à l'heure — que le Québec dépend, pour les trois quarts de son énergie, d'approvisionnements extérieurs.

Du jour au lendemain, avant même l'explosion du Moyen-Orient, Ottawa annonce son projet d'étendre l'oléoduc de l'Ouest de Sarnia à Montréal, sans avoir consulté le Québec, à moins que le premier ministre ne puisse nous apprendre qu'il y a eu effectivement des consultations, ce qui m'étonnerait beaucoup.

Je comprends fort bien l'anxiété du ministre des Richesses naturelles et de ses collaborateurs au lendemain de ce coup de tonnerre dans le ciel de septembre, mais le gouvernement doit s'en prendre à lui-même. Voilà dix ans que cette question est débattue au Québec. Voilà dix ans que nous tentons de nous adapter à la ligne Borden et, au moment où l'on définit enfin cette politique, d'ailleurs incomplète, d'ailleurs timorée, Ottawa change d'idée.

Québec aurait voulu protester, bien sûr. On a fait mine de protester, surtout par fonctionnaires interposés, mais la crise du Moyen-Orient survient et M. Massé se trouve obligé d'aller quémander du pétrole à l'Alberta. Voyez-vous ça ? On rêvait de vendre du pétrole à l'Ontario et, maintenant, il faut aller quêter du pétrole en Alberta.

Alors, dans ces conditions, comment s'opposer au pipe-line, bien sûr ? (...) Voilà qui fait qu'Ottawa, qui sait lui ce qui se passe dans le monde, parce qu'Ottawa est un État souverain et qu'il a des antennes dans les autres pays, voilà qui fait qu'Ottawa est en mesure de prendre l'initiative sur le plan de la politique pétrolière et peut imposer sa nouvelle politique nationale du pétrole.

Alors, dans ces conditions, M. le Président, que pouvons-nous faire ? Je ne voudrais pas que le gouvernement puisse dire que nous avons été essentiellement négatifs. Nous nous rendons compte du sérieux de la situation. Nous avons réfléchi, nous aussi, comme, j'imagine, il a dû le faire pendant de longues heures sur ce qu'il conviendrait de faire. Si nous étions un État souverain, évidemment ce serait autre chose. Nous pourrions négocier d'égal à égal avec le Vénézuéla, avec les Arabes et puis j'imagine que ç'aurait été fait, évidemment, avant la crise. Il y a longtemps que nous l'aurions fait. Du moins, je fais confiance au premier ministre ; s'il avait été premier ministre d'un État souverain, il aurait pris ses responsabilités. (...) Vous savez fort bien qu'il existe un grand nombre de petits pays qui négocient d'égal à égal avec les Arabes et qui arrivent à tirer leur épingle du jeu. Cette fois-ci, nous sommes intégrés au Canada pour le temps que ça durera et il faut en payer le prix ; c'est cela, au fait, il faut en payer le prix. Et si ça dure longtemps, on va payer le prix longtemps. Tentons, du moins, de ne pas écoper

sur toute la ligne. Je me permets de suggérer au gouvernement les mesures suivantes :

1) Puisque l'intérêt des Québécois nous dicte de trouver du pétrole au meilleur prix et d'assurer, surtout en ce moment, mais aussi pour l'avenir, les approvisionnements, alors utilisons au mieux l'oléoduc imposé par Ottawa. Être au confluent de deux robinets de pétrole, ma foi, ce n'est pas si inconfortable, à condition, évidemment, que les prix ne soient pas aberrants. Dans cette perspective, il faudrait naturellement obtenir que le prix albertain soit inférieur ou à tout le moins égal, n'est-ce pas, au prix de l'étranger ; je parle, évidemment, du pétrole livré à Montréal dans les deux cas. De toute façon, nous paierons plus cher qu'à l'heure actuelle, mais la sécurité des approvisionnements sera assurée. En attendant l'indépendance, cette solution me paraît réconcilier tout le monde et leurs intérêts. Quand nous serons maîtres chez nous, nous serons placés entre deux tuyaux et nous pourrions choisir.

2) L'un des dangers les plus réels, c'est qu'Ottawa, ayant parrainé et peut-être même subventionné le coûteux tuyau Sarnia-Montréal, soit tenté, bien sûr, d'en assurer par la suite la rentabilité en toute circonstance. De là à forcer les raffineries de Montréal, par mesures de contingentement imposées au pétrole étranger, à s'approvisionner en Alberta, il n'y a qu'un pas et le premier ministre sait, comme moi, qu'il serait vite franchi. Cela détruirait, de toute évidence, tous les grands projets pétrochimiques montréalais du gouvernement. Il importe donc que le Québec s'entende dès maintenant avec la compagnie qui va construire l'oléoduc et aussi avec le gouvernement fédéral, si c'est possible, pour déterminer les conditions d'utilisation du pipe-line maintenant, avant sa construction, pas après. Après, il sera trop tard ; Ottawa aura entièrement l'initiative et pourra, à sa guise, imposer soit des contingentements, soit même, quoi que ce soit plus rare, des restrictions douanières.

3) Il faut bâtir, le plus rapidement possible, le secteur témoin dont parle si pudiquement ce rapport Massé, c'est-à-dire qu'il faut construire une entreprise publique québécoise d'exploration, de production, de raffinage, de distribution des hydrocarbures. Le rapport, après avoir fort bien décrit la situation peu enviable des Québécois par rapport aux grandes sociétés multinationales qui fixent les prix et, la plupart du temps, dans des conditions qui sont largement oligopolistiques, se refuse à tirer toutes les conclusions qui en découlent pour un gouvernement consciencieux. Il recommande benoîtement, timidement, « une certaine surveillance des prix » et, à long terme — je cite le rapport, n'est-ce pas. M. le premier ministre ? — il recommande l'exercice, par Soquip, du mandat qui lui a été conféré par la loi. Je pense surtout au mandat B.

C'est immédiatement, c'est maintenant que Soquip doit se mettre à l'œuvre, pas à long terme. Le moment est propice, les majeurs sont en perte de vitesse, les majeurs sont un peu vulnérables, c'est le moment. La chose presse d'autant plus qu'Ottawa, une fois de plus, risque de prendre l'initiative, d'occuper le champ laissé libre par l'imprévoyance du gouvernement québécois et de créer sa propre compagnie nationale des pétroles. Que le gouvernement libère enfin le second mandat de Soquip, qui touche le

raffinage et la distribution. C'est lui qui le retient ; depuis combien d'années, maintenant ? Ce serait une bonne façon de développer ce secteur de l'économie par et pour les Québécois.

4) Le gouvernement doit abandonner le projet de faire transiter le pétrole brut d'Oswego par le Québec. Je vous prie de croire, M. le premier ministre, que nous allons vous suivre à la trace sur cette question-là. D'ailleurs, on peut être rassuré, Ottawa ne l'autorisera pas, c'est très simple. Je ne vois pas ce que vous, M. le premier ministre, vous pourriez faire pour aller à l'encontre de cette décision d'Ottawa.

Il pourra quand même construire, une fois qu'il connaîtra les conditions d'approvisionnements en provenance de l'Alberta, un port en eaux profondes, nous n'en disconvenons pas, un oléoduc le long du Saint-Laurent, mais limité modestement aux besoins du Québec. Fini les super-ci, les super-ça, occupons-nous de nos problèmes, pas ceux d'Oswego, pas ceux de l'Ontario. Ce sera un projet moins super, moins maxi, moins formi, mais il fera moins de bruit, ce ballon, quand il crèvera, si vous vous contentez de projets modestes.

Tournons-nous maintenant vers un autre aspect de la politique de l'énergie, M. le Président, l'électricité. Il n'y a pas si longtemps — mon père me le rappelait, il y a quelques jours — on faisait des élections au Québec en commençant les discours par : Électeurs, électrices, électricité. Est-ce pour des motifs de cet ordre que le projet de la baie James a été lancé, le 30 avril 1971 ? (...) Trois petits rapports pour toute préparation. Je vous mets au défi de prouver le contraire. Trois petits rapports d'une trentaine de pages, alors qu'un programme semblable, aux États-Unis, un programme de \$6 milliards, à peu près l'équivalent de celui-là, le programme de l'avion supersonique, avait entraîné des rapports préparatoires qui, accumulés les uns sur les autres, faisaient une colonne de douze pieds de haut, M. le Président. Cela c'est de la préparation.

M. BOURASSA : M. le Président, j'invoque le règlement. Le député n'est pas au courant qu'il y a eu pour \$40 millions d'études...

M. BURNS : À l'ordre, M. le Président !

LE VICE-PRÉSIDENT (M. Blank) : À l'ordre !

(...)

M. MORIN : M. le Président, jusqu'à preuve du contraire, la décision de développer la baie James a été prise sans étude systématique de la rentabilité comparée des modes alternatifs de production. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le gouvernement du Québec ait dû en rabattre, parce qu'il en a rabattu, particulièrement à la suite des débats devant la commission parlementaire sur la baie James. On devait commencer les travaux, vous vous en souviendrez, M. le premier ministre, par les trois rivières du sud les NBR. L'on pensait pouvoir dégager de l'ensemble du projet une capacité excédentaire — je crois que le premier ministre appelait cela des blocs d'électricité — vers les États-Unis.

Que reste-t-il de tout cela, deux ans plus tard ? Deux ans, à peine, plus tard. Les rivières du sud ont été renvoyées aux calendes québécoises, à la suite des relevés exploratoires sur le terrain, parce

qu'il a bien fallu aller voir sur le terrain à quoi cela ressemblait, ces rivières, et on s'est rendu compte que c'étaient des bancs de glaise. On ne le savait pas avant. Finalement, on s'est rabattu sur le seul et unique développement du complexe de La Grande, qui est plus éloignée mais qui est plus rentable, Dieu merci. On a aussi renoncé à exporter du courant électrique.

Le Parti québécois avait mis en évidence, dès le départ, les dangers que présentait une telle entreprise, notamment à l'égard de la capacité d'emprunt du Québec.

Et, enfin, la Société de développement de la baie James, qui devait supplanter l'Hydro-Québec — vous souvenez-vous de cela — cette SDBJ qui devait supplanter l'Hydro-Québec dans l'immense territoire de la baie James, à toutes fins pratiques, est devenue la Société d'énergie de la baie James, son unique filiale.

Et les actions de cette filiale de la SDBJ sont détenues presque entièrement par l'Hydro-Québec ; le rapport de l'Hydro-Québec nous dit, pour l'année dernière, que l'Hydro-Québec possède 499,998 actions sur 500,005, c'est-à-dire, si je calcule bien, que seulement sept actions n'appartiennent pas à l'Hydro-Québec.

En fait, on peut se demander à quoi peut bien servir la SDBJ — une question à laquelle vous voudrez peut-être répondre un peu plus tard — si ce n'est pour l'octroi essentiellement d'un certain nombre de contrats fort payants pour toutes espèces de compagnies qui grenouillent autour du pouvoir et qui sont souvent non québécoises. Avec le recul du temps, on constate que le « projet du siècle » c'était de la poudre aux yeux. Le premier ministre ne juge pas les projets à leur valeur réelle. Le premier ministre juge les projets à leur valeur d'image. Est-ce que c'est super, est-ce que c'est maxi ? Là le premier ministre lance des projets. Il ne calcule la valeur d'un projet qu'à l'image que cette entreprise va projeter de lui-même dans l'opinion publique. Le programme d'équipement de l'Hydro-Québec, pour les années 1978-1985, après une analyse comparative de la plupart des sources d'énergie possibles, y compris l'énergie thermique et l'énergie nucléaire, en est venu après coup à la conclusion que la meilleure source d'énergie pour la période indiquée proviendrait de l'aménagement de la Grande Rivière. C'est un rapport qui est du 15 mai 1972. En effet, le coût de production actualisée en 1971 de cette source serait de 12.02 mills par kWh, alors que tous les autres projets, nous n'en disconvenons pas, coûtent plus cher.

On peut se demander, cependant, si ces prévisions ont été calculées correctement. Ce n'est point mettre l'honnêteté de qui que ce soit en cause que de constater que tous les grands projets des années soixante, sauf un, et c'était un petit projet, ont sous-estimé les coûts réels par des marges allant de 28 p.c. à 59 p.c. Le premier ministre sait-il cela ? Je m'adresse au premier ministre. Je suis sûr qu'il sait cela, que tous les projets de développement hydroélectrique des années soixante ont été sous-estimés par des marges allant de 29 p.c. à 59 p.c. (...) Alors, je me demande ce que cela signifie pour les projets de la baie James quand, par exemple, les coûts estimés du barrage de Manic V étaient inférieurs de 54 p.c. au coût réel, et dans le cas de la centrale de Manic V,

le dépassement a été de 52 p.c. Il suffirait d'une légère erreur de 27 p.c. pour que l'aménagement de la Grande et de ses dérivations — je parle du programme 37, le premier ministre me comprendra — atteigne \$10 milliards d'investissements à lui tout seul, une petite erreur de 27 p.c. !

M. BOURASSA : Combien par kilowatt ?

M. MORIN. Alors, il est intéressant de noter que le rapport de l'Hydro-Québec présente ce qu'on appelle des solutions de rechange au projet de la baie James et notamment un programme hydro-nucléaire avec centrale de type canadien semblable à celle de Pickering...

M. BOURASSA : Avec des milliards de plus.

M. MORIN : ... en taille de 600 mégawatts. Je parle du projet numéro 20.

M. BOURASSA : Un milliard de plus.

M. MORIN : ... le projet NC20. Le coût actualisé de cette énergie serait de 14.20 mills par kWh et ce sont des chiffres sur lesquels vous vous êtes vous-même fondé pour...

M. BOURASSA : \$10,400,000,000.

M. MORIN : ... établir vos calculs.

M. BOURASSA : \$10,400,000,000 contre \$9,500,000,000.

M. MORIN : Or, ces chiffres... Vous me répondrez par la suite.

LE VICE-PRÉSIDENT (M. Blank) : À l'ordre ! À l'ordre ! Je demande au premier ministre d'attendre son tour, et il aura deux heures pour répondre aux allégations !

M. MORIN : Il aura ses deux heures, et j'imagine qu'on va en parler pendant un certain temps de toute façon parce que le projet de la baie James est loin d'avoir abouti, et quant au nucléaire, il s'en vient. Ces chiffres reposent sur des hypothèses très conservatrices que nous avons contestées depuis le début et que le gouvernement lui-même semble abandonner puisque le projet Gentilly II a été autorisé et puisque là on jongle avec le projet de Gentilly III. On l'a même annoncé.

Alors, ce sont des hypothèses d'autant plus conservatrices que l'Hydro-Québec, qui a eu tendance à ne penser qu'en termes d'hydraulique, parce que c'est tout naturel, l'Hydro-Québec, on lui demande un rapport, elle a un préjugé en faveur de l'hydraulique et ma foi, si j'étais à l'Hydro-Québec, je pense que j'aurais peut-être le même préjugé, mais... elle n'a retenu, dans ses calculs, que les centrales les plus rentables.

Comme l'a fait remarquer M. Jacques Parizeau, l'hypothèse retenue par l'Hydro, en ce qui concerne la filière canadienne, comporte la construction de 18 centrales de 600 mégawatts, alors que des centrales de 750 mégawatts sont déjà en construction dans l'Ontario. Or, les coûts d'installation tombent de manière appréciable. On a dit, dans les rapports, que de 500 à 1,000 mégawatts ces coûts tombent de 25 p.c., de même, évidemment, que le coût par kWh.

M. le Président, l'ancien député, M. Joron, avait demandé qu'on étudie les nouveaux programmes nucléaires ou des programmes mixtes. Cela se passait le 25 mai 1972. M. Joron avait demandé qu'on fasse faire des études et je crois que c'est M. Saint-Pierre qui avait demandé à l'Hydro d'étudier la question.

M. Saint-Pierre disait à l'époque : Oh, cela reviendrait à plus de 14 mills le kWh, peut-être même 15 mills ou 16 mills. Le ministre s'en souviendra. Mais ces rapports, vous les avez, n'est-ce pas ? Vous les avez, M. le ministre. Ces rapports, vous deviez les avoir dans les semaines qui suivaient. Il y a de cela plus d'un an. Il y a un an et demi de cela. Nous n'avons pas encore vu les rapports de l'Hydro-Québec sur les 750 mégawatts. Est-ce que le ministre va bientôt déposer ces rapports ? Va-t-il falloir que nous les déposions, nous ? Parce que nous avons tout lieu de croire que non seulement l'électricité nucléaire ou mixte ne coûte pas 14 ou 15 mills le kWh mais il se pourrait qu'elle coûte moins cher que celle de La Grande. Alors, M. le ministre, déposez donc les rapports qu'on en prenne connaissance et qu'on puisse... Oui, déposez-les.

Il n'est pas prouvé, M. le Président, surtout à long terme, que le coût de l'énergie nucléaire se compare défavorablement avec l'énergie de La Grande ou de toute autre ressource hydroélectrique.

Et ce n'est pas tout. Il faut désormais ajouter aux investissements qu'il va en coûter le coût du dédommagement des Indiens et les sommes considérables perdues, si l'arrêt des travaux était confirmé par la cour Suprême.

Alors, voilà où nous ont menés le premier ministre, le goût du premier ministre pour les grosses images et la négligence du gouvernement à l'égard de calculs précis qui s'imposent quand on jongle avec les mégawatts et avec les milliards. Vous vous êtes lancés dans la baie James au hasard, pour tenter de nous démontrer, a posteriori, que le projet était supérieur au nucléaire.

Où en êtes-vous aujourd'hui, messieurs du gouvernement ? Vous avez réduit le projet de la baie James de moitié, après avoir dénoncé l'énergie nucléaire. Vous vous tournez maintenant, à peine deux ans plus tard, vers Gentilly 2 et 3. En somme, je résume toute l'affaire, M. le Président, le gouvernement — et le premier ministre en particulier, parce que c'est lui qui a entraîné le gouvernement dans cette aventure, ou faut-il dire que c'est M. Desrochers qui a entraîné le gouvernement dans cette aventure — ne savait pas où il allait, et les Québécois sont fondés à penser que vous ne savez pas encore aujourd'hui où vous en êtes.

En ce qui nous concerne, nous disons que le projet de La Grande doit être réexaminé et ceci très rapidement, à la lumière des revendications des Indiens et des négociations que le gouvernement a entamées avec eux. En second lieu, l'Hydro-Québec doit publier le plus tôt possible ses chiffres quant au coût de l'énergie tirée des centrales nucléaires de plus de 600 mégawatts. Cela, nous y avons droit. Les Québécois ont le droit de savoir maintenant, avant que La Grande ne soit parachevée, nous avons le droit de pouvoir réévaluer tous les projets à la lumière de ces chiffres.

J'espère bien que la commission parlementaire va être convoquée sous peu. De toute façon, ne l'oublions pas, il va falloir, un jour ou l'autre, avec ou sans la baie James, en venir au nucléaire, et un danger très réel nous guette, si nous y venons trop tard.

Tout le monde se met au nucléaire à l'heure actuelle. Tous les pays développés se mettent au nucléaire et il est urgent d'assimiler rapidement cette technologie, si nous ne voulons pas être acculés,

comme cela a été le cas si souvent, à importer tout le *know-how*, toute la technologie, et à importer aussi des cadres qui, comme par hasard, ne parleraient pas français.

J'en viens maintenant à un autre aspect de la politique économique du gouvernement, qui est la politique minière. Il y a là-dessus un silence fort inquiétant du discours inaugural. Ce discours aborde, dans des termes on ne peut plus vagues, ce sujet qui, à vrai dire, est un tabou par excellence pour ce gouvernement. Tout au plus, peut-on y lire un paragraphe de trois lignes et demie, où on nous propose d'étudier le problème.

Ce discours ne nous a donc rien appris de nouveau en matière de politique minière. Et, d'ailleurs, il ne s'agit pas d'un silence nouveau. Rien ne laisse entrevoir un terme à ce qui tient lieu de politique, à ce laisser-faire systématique qui caractérise le gouvernement, à cet empressement à céder aux étrangers nos richesses naturelles et le profit qui accompagne l'exploitation de ces richesses.

Rien ne laisse entrevoir que, sous l'actuel gouvernement, nous ne serons pas les derniers — je dis bien les derniers — à nous laisser piller, à adopter ce comportement qu'on a fort judicieusement qualifié de « politique de souris blanche. »

Le premier ministre et son ministre des Richesses naturelles assistent avec la plus totale indifférence à l'exportation à l'état brut de près de 75 p.c. des minéraux extraits du sous-sol québécois, les trois quarts. Pour deux des principaux minéraux, soit ceux de l'amiante et du fer, l'industrie minière exporte à plus de 95 p.c. les matières premières, sans que celles-ci aient subi la moindre transformation sur le territoire québécois.

J'appelle ça développer le Québec pour d'autres et par d'autres, le développer pour faire fonctionner les usines à l'étranger, pour enrichir l'étranger. La presque totalité de la valeur ajoutée est réalisée par des entreprises américaines, en totalité par des entreprises non québécoises. Alors, comment peut-on expliquer, dans de telles circonstances, que Sidbec — une autre entreprise d'État, un autre instrument de libération collective que nous avait laissé M. Lesage ; la seule entreprise vraiment québécoise qui œuvre dans ce domaine de la transformation des produits miniers — soit aux prises avec de graves problèmes d'approvisionnement, que cette entreprise d'État doive se rabattre sur l'utilisation massive de ferraille depuis le début de ses activités, alors que les meilleurs gisements sont souvent gelés sous l'empire de *claims* inexploités par des compagnies américaines ? Le discours inaugural aura été à cet égard, comme bien d'autres, d'une discrétion inexplicable. Il aurait dû annoncer une amorce sérieuse de politique minière, en premier lieu, une révision des nombreux privilèges fiscaux et non fiscaux qu'on attribue à l'industrie, dont elle bénéficie depuis des années.

Le discours inaugural aurait dû, pour le moins, exprimer une volonté sérieuse d'accroître substantiellement les investissements de l'État dans Soquem, par exemple, particulièrement dans le domaine de l'exploitation, et annoncer qu'il sera permis à cette société — quand les gisements découverts par le secteur privé ne sont pas en exploitation au bout d'un certain temps — de racheter les *claims* et de les exploiter moyennant dédommagement.

Aussi, le discours inaugural aurait-il dû énoncer une volonté d'accroître le degré de transformation, dans les limites, bien sûr, de la rentabilité et de la *feasibility*, comme on dit, économique des matières minérales brutes par des incitations fiscales dans certains cas, par simple obligation portant sur toute production nouvelle dans d'autres cas.

Et enfin, il faudrait s'assurer d'un contrôle majoritairement québécois là où le Québec dispose d'une situation solide à l'égard de la concurrence internationale; dans le domaine de l'amiante, par exemple, où nous avons un quasi monopole des réserves.

Quant à la sécurité de revenu des travailleurs miniers, pas un seul mot sur le projet de création d'un fonds minier, pas un mot, alors que nous attendons ça depuis combien de temps! Ainsi, une situation paradoxale pourra se perpétuer; au lieu d'être versées aux travailleurs ou à l'ensemble des Québécois, les allocations pour épuisement continueront d'aller accroître les bénéfices des entreprises. Je me demande bien où est la logique là-dedans.

Dans ce domaine comme dans les autres, le Québec est développé par et pour les étrangers.

Cela m'amène à parler d'un autre domaine, connexe il est vrai, celui de la politique forestière. Le sort qui a été réservé à la réforme de la politique forestière caractérise bien aussi le gouvernement actuel. Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à une série de coupures, de reculs, d'hésitations, pour en arriver à un état de stagnation qui, à l'heure actuelle, est avancé. Et la déception est d'autant plus grande, M. le Président, qu'il s'agissait du premier dossier majeur pour lequel on avait réussi à dresser un plan global qui couvrait tout le secteur de l'industrie forestière, tant primaire que secondaire. Il y eut d'abord cette coupure majeure qui retranchait du livre vert la totalité des recommandations s'adressant à l'industrie de transformation; les mesures avancées pour moderniser cette industrie, faciliter l'écoulement de la production des pâtes et papiers, les recommandations concernant le regroupement, la rentabilité des scieries, des usines de contreplaqué ont été retranchées des propositions du livre vert. Il paraît que c'est à la suite des pressions du caucus libéral.

Et puis ce fut au tour de la création d'une société de gestion des forêts publiques d'être reléguée aux oubliettes. Tout ce qu'il y avait dans ce rapport d'avant-gardiste a été littéralement effacé; dans les deux cas, on peut facilement deviner que le puissant lobby des entreprises papetières qui est allié au conservatisme un peu inné du conseil des ministres a produit ces résultats que je qualifie de pitoyables.

Enfin, au cours des derniers mois, on a assisté à une lente dilution des quelques éléments valables de la réforme qui avaient survécu aux deux années de discussion. L'abolition des concessions forestières sera faite, dit-on, progressivement, mais sur dix ans au lieu de cinq. Les sociétés régionales d'exploitation forestière se créent à pas de tortue; les crédits affectés au reboisement, à la sylviculture, diminuent au lieu d'augmenter; le projet de loi créant un Office de crédit forestier, qui est promis depuis au moins deux élections dans le programme du Parti libéral, n'a toujours pas été

déposé devant cette Chambre.

Pendant ce temps, le ministère de l'Industrie et du Commerce tergiverse, il tergiverse élégamment autour du projet de cartonnerie de Cabano ; il observe d'un œil indifférent le sort que réserve le gouvernement fédéral aux 2,000 employés de E.B. Eddy à Hull. Pourtant, la situation de l'industrie des pâtes et papiers bénéficie d'une conjoncture excellente à l'heure actuelle, — faut-il le rappeler — les prix sont fermes, les prix sont à la hausse, la demande mondiale ou nord-américaine permet pour la première fois depuis plusieurs années aux entreprises de fonctionner à plein rendement, soit à plus de 90 p.c. de la capacité installée. Une telle conjoncture se prête donc, à notre avis, M. le Président, à des réformes majeures de cette industrie ; les concessions forestières doivent être abolies en totalité et suivies dans l'immédiat d'une redistribution des aires de coupe selon le mode de tenure des forêts domaniales ; une régie mixte des approvisionnements régissant la distribution du bois provenant tant des forêts publiques que des forêts privées devrait être créée, il y a longtemps que ça se fait attendre ; le projet de création d'un complexe public intégré à partir de Rexfor et des participations du gouvernement dans certaines entreprises papetières devrait être réalisé à court terme. Pourquoi pas ? La conjoncture s'y prête !

Et puis, de plus, il faut mettre un terme aux cadeaux et privilèges indécents dont bénéficie actuellement sous forme de réduction de droits de coupe et de réduction de taxe de vente sur l'outillage, une industrie papetière qui est en pleine période de prospérité.

Mais, le gouvernement, malgré les belles phrases vagues du discours inaugural — il nous parle d'une nouvelle politique forestière, afin d'obtenir l'utilisation maximale des ressources de la forêt pour le grand avantage des Québécois — n'en fera rien. Ce sont des mots creux, ce sont des mots vagues et volontairement vagues, bien sûr ; parce que si le gouvernement mettait en pratique, réalisait ce passage du discours inaugural, il risquerait effectivement de développer le Québec par et pour les Québécois. Cela ne ferait pas l'affaire des compagnies papetières. Cela ne ferait pas l'affaire des vrais boss.

J'en reviens à un autre sujet, M. le Président. On a beaucoup parlé, pendant la campagne électorale, de la « piastre à Lévesque ». Mais, les libéraux ont soigneusement évité de nous parler de la « piastre à Bourassa ». Il existe une différence fondamentale entre ces deux devises, si je peux me permettre de les appeler de la sorte. La première était hypothétique et destinée à semer la panique. La seconde, elle, la piastre à Bourassa, est réelle et elle nous appauvrit chaque jour davantage, de façon impitoyable. Depuis que le gouvernement Bourassa est arrivé aux affaires en 1970, le taux d'inflation n'a fait que grimper. Il était de 2.1 p.c. en 1970, 3.8 p.c. en 1972, et pour les douze mois qui vont d'octobre 1972 à octobre 1973, le taux, la hausse du coût de la vie a atteint 11.3 p.c.

En tout, M. le Président, pendant le règne des libéraux, depuis 1970, nous avons connu une dépréciation *bourassiste* de 18.1 p.c. Par rapport à avril 1970, cette piastre ne vaut plus à l'heure actuelle que \$0.84. Et, pis encore, le dollar alimentaire, le dollar *bourachique*

ne vaut aujourd'hui que \$0.77, l'indice du coût des prix à l'alimentation ayant augmenté dans l'intervalle, de 28.4 p.c. Ce sont des chiffres du Bureau fédéral de la statistique, je ne les ai pas inventés. Le gouvernement pourra toujours les vérifier s'il n'est pas au courant.

Alors j'entends déjà le premier ministre me dire que ce n'est pas lui qui est responsable. Le premier ministre est impuissant devant ça. Cela relève d'Ottawa, n'est-ce pas, messieurs, du gouvernement ? Je me demande bien, dans ces conditions, comment il peut réclamer les emplois qu'il a créés depuis 1970, depuis trois ans. Cela relève tout autant d'Ottawa, M. le Président. Cela relève tout autant de la conjoncture économique. Si vous revendiquez les emplois, vous prenez du même coup la valeur ou la diminution de valeur du dollar. C'est pourquoi je parle de la piastre à Bourassa.

Et ce n'est pas tout. Il y a également la dévaluation par rapport aux monnaies étrangères et notamment les devises européennes. Bien sûr, le premier ministre va me dire encore une fois que ce n'est pas lui qui fait flotter le dollar. Toujours l'impuissance du minigouvernement. Mais il n'en reste pas moins qu'il défend le système qui le produit, qui produit ce flottement du dollar. Il défend le fameux fédéralisme rentable ; et la monnaie, ça fait partie, à moins que je ne m'abuse, de la rentabilité du fédéralisme.

Or, le dollar a été dévalué de 22 p.c. par rapport au mark allemand et de 20 p.c. par rapport au franc suisse. Nous sommes donc devant deux phénomènes distincts, mais fort éloquents tous les deux. (...)

Donc, nous sommes devant un phénomène double : dépréciation interne, dévaluation externe. Oh ! le gouvernement n'en est pas responsable. Le gouvernement est impuissant, mais n'est-il pas curieux qu'on ose nous parler, qu'on ait osé nous parler durant cette élection, de stabilité monétaire, de sécurité sur le dos du Parti québécois, justement comme le ministre vient de le faire, quand on a dans chacun de ses yeux des poutres de cette taille ?

En terminant, il me fait plaisir d'annoncer au gouvernement et à la presse la publication par nos services d'un nouveau bulletin qui donnera régulièrement aux Québécois la valeur de la piastre à Bourassa. Comme cela, chacun saura désormais ce qu'il en coûte pour acheter une livre de bœuf ou faire un voyage à Old Orchard.

J'en viens maintenant — et je ne garderai pas la Chambre bien longtemps là-dessus — aux allocations familiales et à l'effondrement, dans ce domaine, des positions québécoises. Je ne parlerai pas longtemps du chassé-croisé fédéral-provincial qui a caractérisé le nouveau programme d'allocations familiales puisque nous aurons très bientôt l'occasion d'y revenir à loisir. Ce qui me frappe dans ce dossier, ce sont deux choses. D'abord, l'affaiblissement progressif, lent mais certain de la position du Québec sous le gouvernement Bourassa et, ensuite, les délais répétés que la dualité de compétence fédérale-provinciale a occasionnés.

(...)

Je passe aux questions culturelles. Dans une conférence qu'il prononçait, il n'y a pas si longtemps, le ministre de l'Éducation a déclaré que le débat linguistique n'avait pas eu lieu,

Ce qui, j'imagine, était une façon de justifier les hypothèses qu'il émettait comme si c'était la première fois qu'on se penchait sur ce problème. C'est tout le contraire, ça fait trois ans maintenant que ce débat n'a pas cessé. Même, depuis le bill 63, jamais le débat n'a cessé une seconde.

Le Mouvement Québec français, qui a rencontré le premier ministre, a fait des déclarations publiques, a proposé des projets de loi pour provoquer, évidemment, le débat autour de ces questions. Et on vient nous dire que le débat n'a pas eu lieu. Ce que le ministre de l'Éducation veut dire, c'est que le gouvernement n'a pas encore de politique linguistique. Il lance à la face de son auditoire, ce jour-là, une série d'hypothèses mais sans se prononcer, seulement pour voir lequel de ses ballons va monter le plus haut sans être crevé. En ce qui concerne le bill 63, le ministre nous parle de liberté pour les francophones et les anglophones mais non d'orientation vers l'école française pour les immigrants qui ne parlent ni l'une ni l'autre de ces langues. Il s'est demandé si les principes ne devraient pas être applicables aux francophones qui ne parlent pas l'anglais.

En ce qui nous concerne, nous avons dit depuis longtemps que les enfants néo-québécois doivent aller à l'école française.

Nous avons dit également que les enfants francophones doivent également se plier à cette règle. Il serait souverainement injuste, M. le ministre, que vous appliquiez une règle aux enfants néo-québécois et une autre aux enfants francophones. Nous sommes tout à fait prêts à respecter les écoles anglophones, nous l'avons dit publiquement, à bien des reprises, et quiconque a lu notre programme, le sait fort bien.

L'un des facteurs qui nous menacent le plus, c'est la démission des parents francophones. Voyez les chiffres, n'est-ce pas, M. le ministre. Depuis 1970, 13,600 élèves sont passés du secteur français au secteur anglais, et ceux-là seulement dans 125 des commissions scolaires. J'aimerais bien que le ministre nous donne, un jour ou l'autre, tous les chiffres, sur toutes les commissions scolaires. On verrait peut-être que 13,600 ce n'est encore qu'un début. Si nous ne sommes pas capables d'accepter cette obligation pour nos enfants, pour nous-mêmes, francophones, alors je ne vois pas comment nous pourrions moralement imposer l'obligation d'aller à l'école française aux enfants néo-québécois. Ce serait sauver la langue française sur le dos des Néo-Québécois.

M. le Président, y en a-t-il encore dans cette Assemblée qui ont voté pour le bill 63 ? Je ne le sais pas. À vrai dire, je ne veux pas le savoir. Il y en a peut-être. Je me demande ce qu'ils en pensent aujourd'hui. Voterait-ils à nouveau la loi 63 ? En ce qui me concerne, en ce qui concerne l'Opposition, nous allons tout faire pour que cette loi soit abrogée, le plus rapidement possible. Si le ministre de l'Éducation veut s'engager dans cette voie, il aura de notre part l'appui le plus entier. Mais je peux l'assurer que nous allons le suivre à la trace. Je peux l'assurer que chacune des solutions qu'il proposera sera étudiée de près et que nous ne laisserons rien passer qui ne soit conforme à l'intérêt des Québécois.

Le ministre de l'Éducation déclare que toute solution qui exclut

certains groupes de la liberté de choix comporte de sérieuses difficultés. Nous n'en disconvenons pas. Mais pour être complet, il eût pu ajouter : difficultés pour un gouvernement ayant l'appui massif des anglophones du Québec. Là, je comprendrais très bien ce qu'il veut dire. Le gouvernement n'a pas les mains libres et il le sait. D'ailleurs, ce gouvernement ne les a jamais eues, M. le Président, et aujourd'hui, moins que jamais.

Passons maintenant à la langue officielle. Le ministre a fait état de plusieurs hypothèses. Il a rejeté la formule Gendron, parce que, dit-il, elle est trop ambiguë. Vous vous souviendrez que la solution proposée par le rapport Gendron, c'était une langue officielle et deux langues nationales. Ce qui était d'une ambiguïté totale, parce qu'en anglais *national* a la connotation d'État, signifie État. En sorte qu'on aurait eu une langue officielle et puis, en dessous, deux langues officielles. Le ministre a raison de dire que c'était ambigu. Là-dessus, nous sommes d'accord avec lui. Il a proposé le français langue officielle et un statut particulier pour l'anglais. M. le ministre, si vous vous engagez sérieusement dans cette voie, nous sommes prêts à étudier sérieusement tout ce que vous proposerez. Nous ne sommes pas loin de vous, de vos thèses, de vos hypothèses, mais avouez que vous avez été un petit peu vague dans ce discours.

Ce qui m'inquiète dans le discours du ministre de l'Éducation, c'est sa troisième hypothèse : deux langues officielles et, comme prix de consolation, une langue nationale qui serait le français, évidemment.

Pour les raisons que le ministre donnait lui-même pour écarter la première hypothèse, celle d'une langue officielle et deux langues nationales, pour raison d'ambiguïté, en ce qui nous concerne, nous écartons, de la manière la plus ferme que nous puissions invoquer, cette hypothèse parce que c'est réduire le français à un prix de consolation.

Je voudrais dire quelques mots aussi au sujet de la fameuse souveraineté culturelle du premier ministre. Au fond, la souveraineté culturelle, cela souligne l'absence effective de souveraineté dans les autres domaines, c'est-à-dire la souveraineté économique, la souveraineté sociale. La souveraineté culturelle, ce n'est que celle qui dépend des autres. Voici les souverainetés qui comptent dans le monde moderne, si je peux m'exprimer de la sorte. On ne parle pas des souverainetés normalement, on parle d'une et seule souveraineté parce que la souveraineté c'est la faculté de disposer soi-même des compétences qu'on entend exercer ou ne pas exercer, des compétences que l'on veut remettre à des organisations internationales. La souveraineté est une et indivisible. Il n'y a pas de souverainetés qu'on pourrait décomposer en souveraineté culturelle, d'une part, souveraineté économique, d'autre part. Mais utilisons quand même le vocabulaire imprécis du premier ministre. Les souverainetés qui comptent dans le monde moderne, ce sont d'abord et avant tout les souverainetés politique et économique. Parler de souveraineté culturelle pour le premier ministre, c'est nous dire, en fait, qu'il ne fera pas de souveraineté politique. Vous allez me dire que c'était évident et que je n'ai rien découvert de bien important. Mais, attention ! Il y a un second aspect de ce slogan électoral, de ce slogan

publicitaire qui laisse songeur.

Si le premier ministre parle de souveraineté, c'est qu'il a fait un calcul, non pas un calcul d'économiste, puisqu'il est juriste, mais un calcul de politicien. Ce calcul me paraît être le suivant. Ce mot de souveraineté semble évoquer quelques résonances dans l'opinion. Ce mot de souveraineté semble rentable puisque le nombre des souverainistes augmente. Je suis très bien le raisonnement du premier ministre : utilisons le mot puisqu'il est rentable mais ayons bien soin de le vider de son contenu ; ne parlons pas de souveraineté tout court mais parlons de souveraineté culturelle. Comme cela, on pourra essayer de vendre cela aux Québécois. Cela s'appelle, dans n'importe quel pays, de l'opportunisme.

J'étais présent (...) le jour où il a annoncé, devant un groupe restreint, ce fameux slogan. Ce jour-là, le Mouvement Québec français était allé le rencontrer à l'Hydro-Québec et il nous recevait à déjeuner. Et, pendant le repas, entre la poire et le fromage, le premier ministre nous dit, après nous avoir écoutés sans mot dire pendant un certain temps : Tiens, cela me fait penser à un bon slogan. Cela me fait penser à quelque chose comme ceci : Souveraineté culturelle dans le fédéralisme économique. Tiens, dit-il, cela ferait un excellent slogan électoral. C'est comme cela qu'est née cette fameuse expression de souveraineté culturelle, devant quinze témoins qui pourraient venir en témoigner aujourd'hui. Un slogan électoral et rien de plus. Tout cela m'amène à croire que le pire danger qui guette l'indépendance, c'est que le premier ministre découvre un matin que la souveraineté tout court est rentable, non plus la souveraineté culturelle mais la souveraineté tout court. (...) Son opportunisme le conduira alors à faire des libéraux les porte-parole de l'indépendance politique et économique. Mais, de quelle indépendance ? Voilà ce qui nous inquiète, une indépendance qui ne profitera qu'à de petits groupes et non pas au peuple. Parce que je n'ai aucune hésitation à croire que, du jour où le Parti libéral découvrirait que l'indépendance, c'est rentable, il n'hésiterait pas une seconde à la faire.

M. le Président, prenons quand même le premier ministre à la lettre. Supposons qu'il veuille faire véritablement la souveraineté culturelle ; qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'il va rapatrier Radio-Canada, n'est-ce pas ? C'est cela que le premier ministre veut faire ? Il faudrait en avertir le gouvernement fédéral. Cela veut dire que le premier ministre veut rapatrier l'Office national du film, n'est-ce pas ? Je pense bien que le ministre de l'Éducation me donnera raison là-dessus. La souveraineté culturelle, cela signifie au moins cela. Parce que la souveraineté, cela ne se divise pas, M. le Président. Ce n'est pas l'autonomie. Le premier ministre, sûrement, voulait parler d'autonomie, mais l'autonomie, depuis Duplessis, c'est un peu dévalué. Alors, il faut utiliser des mots ronflants. Toujours l'image, c'est cela qui compte, électoralement parlant.

Il faudra que le premier ministre rapatrie la recherche scientifique, les subventions à l'éducation et aux universités, toutes sortes de subventions déguisées. Est-ce que le premier ministre s'apprête à faire cela ? S'il veut le faire, il aura notre appui. Je le dis d'avance : Il aura notre appui. Mais je pense que tout le monde ici, y

compris les députés de l'autre côté, aura compris que le premier ministre n'a aucunement l'intention de faire quoi que ce soit du genre. La souveraineté culturelle, c'est une fumisterie et rien de plus.

Quant à la question fondamentale — il faut bien y venir, M. le Président, à ces questions politiques — quant à la question fondamentale de l'indépendance du Québec, on déforme constamment nos thèses pour faire croire que nous voulons couper le Québec de l'Amérique du Nord. Cela, évidemment, permet de nous traiter de séparatistes. En réalité, nous sommes tout à fait conscients de l'interdépendance de l'économie du Québec avec celle de ses voisins. Mais cette interdépendance, à l'heure actuelle, se double d'une sujétion politique, d'une sujétion économique qui entraînent des conséquences très graves pour le niveau de vie et le bien-être des Québécois, pour ne pas parler, évidemment, de l'héritage culturel.

Nous acceptons volontiers l'interdépendance, dans la mesure où elle ne signifie pas dépendance tout court, comme c'est malheureusement le cas. La solution consiste, pour nous, à imiter les pays qui s'intègrent, à l'heure actuelle, dans des ensembles plus vastes, comme la Communauté économique européenne. On dit que c'est l'âge, que c'est l'époque des grands ensembles. Eh bien, nous en sommes. Mais les États qui se sont intégrés dans le Marché commun ont conservé leur souveraineté et pas seulement leur souveraineté culturelle. Ils ont conservé leur souveraineté économique pour une large part, leur souveraineté sociale entièrement, leur souveraineté politique totalement.

Alors, qu'on ne vienne pas nous dire : C'est l'heure des marchés communs. Nous répondons : Bien sûr, c'est l'heure des marchés communs. Faisons un marché commun avec le Canada. Alors, à ce moment-là, le débat se perd dans des méandres parce qu'évidemment, après nous avoir entraînés sur le sujet des marchés communs, on voudrait bien que nous l'oublions.

Les exemples d'intégration économique que les libéraux — du moins ceux qui comprennent quelque chose — tentent de nous opposer sont ceux-là mêmes que nous voulons imiter. Ce sont ceux dont nous nous inspirons, M. le Président.

Le gouvernement souhaite — s'il faut en croire le discours inaugural — que la commission permanente de l'Assemblée nationale sur la réforme électorale reprenne ses travaux afin d'en arriver le plus tôt possible à des propositions concrètes et pratiques, nous dit-on dans le discours, de modernisation de notre système électoral.

M. le Président, nous en sommes. Nous voulons appuyer le gouvernement là-dessus. Mais nous tenons à avertir solennellement le gouvernement qu'en des matières aussi vitales pour l'avenir de la démocratie au Québec certains retards, un certain laisser-aller que nous avons constaté dans le passé ne nous seront plus acceptables. Nous allons pousser invariablement pour que ces questions soient réglées le plus rapidement possible. Il nous paraît intolérable, mais combien révélateur, qu'un sous-comité aussi important que celui qui a été créé en novembre 1971, il y a deux ans, pour étudier le mode de scrutin n'ait tenu aucune réunion depuis juin 1972.

Comment d'ailleurs ce comité aurait-il pu se réunir puisque

l'un de ses membres est décédé — je salue au passage la mémoire du regretté professeur Jean Meynaud, décédé depuis deux ans — et qu'un autre occupe maintenant des fonctions à l'étranger ? Et tout cela dans l'indifférence la plus totale du gouvernement. On n'a même pas songé une seconde à remplacer les membres de ce sous-comité.

Il nous paraît donc de première importance de reprendre sans tarder l'étude de la question fondamentale du mode de scrutin, de fixer un échéancier, d'arriver dans des délais raisonnables à une décision, car d'autres aspects de la réforme électorale exigent également un examen attentif.

Nous avons subi au cours du mois d'octobre la liste électorale qualifiée de permanente par le gouvernement. Nous avons pu constater, au-delà des lacunes découlant d'une situation exceptionnelle — le fait que le parti de l'Opposition officielle n'était pas en mesure de jouer valablement son rôle — que cette liste n'a de permanent que le nom.

En effet, l'absence de mécanismes de révision en dehors des périodes électorales fait qu'elle devient systématiquement désuète au moment de son emploi effectif. C'est une liste désuète au départ. Elle est pire que l'ancienne. La nouvelle liste soi-disant permanente est pire que l'ancienne, comme l'ont dit les journaux d'ailleurs pendant la campagne électorale.

Je vois que les députés libéraux réagissent. Ils savent très bien à quoi je fais allusion.

Il importe que la commission se penche, dans les meilleurs délais, sur les moyens d'assurer une mise à jour constante de cette liste. Les moyens techniques ne manquent pas et nous sommes prêts à en débattre. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de comparaître devant une commission parlementaire à ce sujet il y a un an et demi.

Nous avons également l'intention d'insister auprès du gouvernement pour qu'il établisse, avant les prochaines élections, une carte d'identification de l'électeur, l'institution d'une telle carte d'identité pour fins électorales, pas pour d'autres fins. Qu'on ne vienne pas nous dire là qu'au nom de la liberté de l'individu, au nom de la sécurité des personnes, il ne faut pas avoir de carte d'identité. Nous ne parlons que d'une carte d'identification pour fins électorales.

Et celle-ci est absolument nécessaire si on veut assurer l'honnêteté de la consultation populaire. Les députés libéraux sont-ils prêts à appuyer la carte d'identité électorale ? S'ils ne le sont pas, je comprendrai très bien pourquoi.

M. PERREAULT : On l'a demandée avant vous.

M. MORIN : Vous ne l'avez pas demandée officiellement.

M. PERREAULT : Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

M. MORIN : Il suffit de relire les procès-verbaux de la commission. Eh bien, alors, on en reparlera. Et j'espère que ça aboutira cette fois-ci.

M. CLOUTIER : Défonceur de portes ouvertes.

M. MORIN : J'espère, devant la bonne volonté évidente des gens d'en face, que nous aboutirons et que ce ne sera pas remis encore aux calendes. J'ajoute que cette question va constituer pour nous

un véritable test de la bonne foi du gouvernement dans ces matières.

Enfin, malgré les engagements solennels du premier ministre lui-même, le problème du financement des partis politiques demeure entier. Tout au plus le gouvernement a-t-il proposé comme amorce de solution un financement public partiel des partis politiques. Nous espérons que cette proposition qui a été faite en commission parlementaire quelques jours avant le déclenchement du scrutin avait des vues, des objectifs autres que purement électoraux.

Il faut bien se souvenir que c'est à la veille d'une élection, également, soit le 28 avril 1970, que le député de Mercier s'engageait personnellement — et je cite — « à éliminer les caisses électorales et donner la liberté complète aux gouvernants. » M. le Président, il n'en a rien fait, le député de Mercier devenu premier ministre ; il a eu trois ans et demi pour le faire, et on peut deviner pourquoi il n'a rien fait. Nous estimons qu'un financement public, partiel des partis politiques, selon les critères que la commission devra s'attacher à définir, constitue un élément de l'assainissement de nos finances politiques, mais ce n'est qu'un élément. La clef d'un financement enfin à l'abri des influences, des tractations, de la corruption, c'est la publication et la vérification de la comptabilité des partis. Ce n'est rien de moins que cela : la publication et la vérification de la comptabilité des partis. Quand les partis politiques accepteront, M. le Président, de vivre en pleine lumière, à livre ouvert ; quand leurs sources de financement seront dévoilées, l'une des tares les plus graves de notre démocratie sera extirpée. Nos gouvernants seront alors libérés des pressions indues, des jeux de coulisse qui paralysent sans cesse l'administration et qui entraînent la corruption dans bien des cas.

M. le Président, je vois qu'il ne me reste que quinze minutes. Je vais traiter, rapidement cependant, d'un problème que j'ai à cœur et qui est la décentralisation et le développement régional. Je vais essayer d'être bref. L'inquiétude des citoyens, qui se traduit parfois en révolte, quelquefois, chez les jeunes en particulier, en démission face à l'omniprésence et à l'omnipotence du Léviathan de l'administration, requiert de l'homme politique moderne une réflexion qui doit dépasser les stéréotypes. Il est trop facile d'accabler l'appareil de l'État et les fonctionnaires de tous les péchés d'Israël. Il est trop facile également de voir dans tout mouvement des citoyens, fût-il contestataire, un sombre complot de révolutionnaires visant à détruire l'ordre établi. C'est trop facile, M. le Président ! Cette inquiétude du citoyen, qu'on sent plus aiguë chez les plus démunis, chez les plus jeunes de notre société, elle est le signe que nos institutions politiques ne répondent plus aux besoins d'une collectivité moderne. Les voies les plus fécondes pour rapprocher de la réalité sociale nos institutions sont celles qui, par la participation et la décentralisation, mènent à la formation de centres régionaux de décision.

Notre objectif, il est clair : il faut ramener le gouvernement au niveau de ceux pour qui il est fait. Vous savez comme moi que ce n'est pas le cas aujourd'hui. En face de nous, le pouvoir adopte au nom de l'efficacité administrative une tout autre attitude ; confronté au mouvement spontané des citoyens, son premier réflexe est de

tenter d'en prendre le contrôle coûte que coûte. Et, s'il n'y réussit pas, alors il tente d'éliminer le mouvement en question.

Trop souvent, il se comporte comme si, entre le citoyen et la machine administrative, il faut toujours choisir cette dernière. Pour nous, au contraire, la participation des citoyens à l'administration, à la prise de décisions ne peut qu'entraîner à long terme une plus grande efficacité dans la gestion des affaires publiques.

En principe, du moins, il n'y a pas de limite, à nos yeux, à la participation et à la décentralisation. En pratique, c'est autre chose. Pour l'avenir, il faut envisager une société où la collectivité de base et les collectivités intermédiaires conserveront toutes les compétences qu'elles sont capables de gérer efficacement et sans se nuire mutuellement, ne transférant à la collectivité supérieure que des pouvoirs qu'elles ne sont pas à même d'exercer elles-mêmes convenablement. Cela ne veut pas dire qu'on puisse en arriver tout de suite à une telle mutation.

Je ne pense pas que ces choses puissent se faire rapidement. Dans le domaine des institutions politiques, qui touche de si près les citoyens, il faut procéder avec ordre. Il faut procéder par étapes. Nous n'en disconvenons pas. Déjà, le Québec, M. le Président, est riche d'une multitude d'expériences, de comités de citoyens, de CRD, de la télévision communautaire aux coopératives de production. Il faut savoir, au-delà des échecs, des avortements, en tirer une ligne de conduite pour l'avenir.

Nous en sommes actuellement à la déconcentration sectorielle de l'appareil administratif. Le gouvernement doit pousser cette politique pour en arriver à une déconcentration interministérielle, intersectorielle, et à la création d'un cadre de coordination interministérielle au niveau de toutes les régions. C'est l'étape à laquelle il faut maintenant en venir. Mais, parallèlement, il faut mettre les administrés dans le coup. Il existe déjà des structures d'accueil pour la participation des citoyens.

Et ce n'est pas parce que les municipalités sont anciennes, qu'elles manquent de dynamisme dans plusieurs cas, qu'elles ne pourraient pas devenir des écoles de participation ou le redevenir, d'autant qu'elles conservent un certain pouvoir d'autofinancement. Il y a également les CRD, réduits très souvent à l'état de groupes de pression, les CRD que le pouvoir traite souvent comme des animaux domestiques, mais qui sont mieux financés qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

On a dit que ces CRD étaient souvent aux mains des notables régionaux, mais on oublie qu'au début de leur existence, alors qu'ils ont soulevé beaucoup d'espairs, on y trouvait souvent toutes les forces vives du milieu. Ce n'est plus le cas. C'est parce qu'ils n'ont pas obtenu de véritables responsabilités, M. le Président, qu'ils se sont vidés de leur substance peu à peu. Si, graduellement, on délègueait aux CRD quelques modestes pouvoirs de consultation, puis de décision avec une enveloppe budgétaire adéquate, eh bien, on verrait rassembler beaucoup de monde dans les CRD.

Ainsi, on peut espérer que des habitudes de participation s'enracinent, en même temps que la déconcentration amènera un dynamisme administratif mieux intégré. Ce point me paraît très important,

M. le Président. La déconcentration unifiée doit progresser en même temps que le pouvoir régional afin qu'il y ait équilibre entre les deux.

J'en arrive à mes conclusions. Tout peuple digne de ce nom, toute nation vit d'un projet qui lui est propre. Je ne connais pas d'authentique nation qui n'ait un projet national. Dans le monde de plus en plus massifié d'aujourd'hui, la collectivité qui ne sait pas se donner un projet de civilisation, un programme qui transcende la simple croissance économique, le simple progrès matériel, se perd bientôt dans l'anonymat de la consommation.

Si nous sommes à la Chambre, ce n'est pas seulement pour constituer l'Opposition au gouvernement actuel et à tout ce qu'il représente comme antiprojet national, c'est pour remplir une tâche qui nous paraît plus essentielle et plus urgente, qui est celle de présenter aux Québécois, jour après jour, à travers même notre critique du gouvernement, un projet détaillé, un projet cohérent d'avenir collectif. Bien sûr, nous allons remplir aussi notre rôle d'Opposition — je m'empresse de rassurer le président — nous allons remplir notre rôle de critiques, d'enquêteurs, au besoin, mais cela, c'est la partie négative de notre tâche, de notre fonction. Nous voulons être plus que cela dans cette Opposition ; avec l'aide de nos militants, avec l'aide de nos membres dans toutes les régions du Québec, avec l'aide même des Québécois les plus nombreux possible, nous voulons être, pour le gouvernement, un signe de contradiction, un signe annonciateur des temps nouveaux.

En terminant... Oui, oui, je sais que cela fait sourire certains membres du parti qui siègent de l'autre côté de cette Chambre, mais c'est cela que nous proposons aux Québécois et c'est pour cela que nous avons l'appui de bientôt un million de Québécois. En terminant, je voudrais inviter les Québécois, qui ne sont pas là mais qui nous entendent, à s'engager plus que jamais dans notre projet national. Je dis bien tous les Québécois. Il faut bâtir une opposition solide pour éviter le pire au cours des années qui viennent. Mais ce n'est pas assez, il faut voir au-delà, il faut déjà, à travers la vie quotidienne, à travers les débats de cette Assemblée, il faut déjà commencer à construire le Québec libre de demain. Merci, M. le Président.



NOS ANNONCEURS

Nos annonceurs participent à la vie de la revue...

Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...

Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales

Épiciers en gros

Assurance vie

Fer

Automobiles (pièces)

Imprimeries

Avocats

Placements

Comptables

Quincaillerie

Coopératives



À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L' É CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N9,
tél. : 844-2050

ASSURANCES GÉNÉRALES

AGENCE D'ASSURANCES INTERCITÉ INC.

1554, rue Viel, Montréal - 334-0310

Guy Villiard, prés.

ROGER LANTHIER & FILS

655, chemin Bord de l'eau,
878-2455 — 671-6102

St-Lambert

PIÈCES D'AUTOMOBILES



UAA INC.

AVOCATS

Guy BERTRAND,
Clément RICHARD et Associés
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec
Téléphone : 529-2168

COMPTABLES

Desforges, Beaudry, Germain
& Associés

Comptables agréés

210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2

Montréal 354 — Tél. : 388-5738

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
comptables agréés

Charles Gauvreau, C.A.

Fernand Rheault, C.A.

Robert Roy, C.A.

Pierre Doray, C.A.

Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie, suite 4

Montréal 351

388-9251

COOPÉRATIVES

:cooprix:::

... C'EST LA SOLUTION

ÉPICIERS EN GROS

PROVIGO (MONTRÉAL) INC.

Distributeur produits alimentaires

611, rue du Marché Central, Montréal

Tél. : 384-7121

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

11580 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL 478 - 665-7445

IMPRIMERIES



388-5781 8125, rue Saint-Laurent

Montréal 351, Qué.

**IMPRIMERIE
JACQUES-CARTIER INC.**

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Mtl 455 - 729-1851

HOMMAGE

D'UNE ENTREPRISE CANADIENNE-FRANÇAISE

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mil 403

Tél. : 524-7541

HOMMAGES DE NOS SOCIÉTÉS NATIONALES

MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS

Léo Jacques, président et directeur général

1192, rue Des Érables, Québec — 681-6055

LA SSJB DE MONTRÉAL

1182, boulevard Saint-Laurent, Montréal 129 — 866-1761

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS RÉGION DU LANAUDIÈRE INC.

414 nord, rue Beaudry, Joliette

Alain Généreux, président — René Charette, directeur général

LES AMIS DE LA REVUE

Dr JACQUES BÉLAND
chirurgien-dentiste
6085, boulevard Monk
Montréal 206 - 768-4311

NORMAND CHEVRIER
opticien d'ordonnances
537, rue Cherrier
Montréal 132 - 845-2673
Succ. : 903, Marie-Victorin
Tracy, Qué. - 742-3349

Hommage de
GUSTAVE BELLEFLEUR

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.
M. Jean Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
Montréal 129 - 861-9293

CLINIQUE D'ÉPILEPSIE
DE MONTRÉAL
Docteur Fernand Poirier
822 est, rue Sherbrooke, suite 400
Montréal 132 - LAN-3000

BIJOUTERIE SILENCE enr.
M. Pierre Chabot, gérant
1935, rue Des Érables
Montréal 133 - 523-3673

Hommage de
JEAN-MARIE COSSETTE

BERNARD COUSINEAU
avocat
1252 est, rue Beaubien
Montréal 330 - 270-1187

Dr Réal BILODEAU
médecin vétérinaire
5605, rue Langelier
Montréal 431 - 254-1661

Hommage de
Jean-Charles Desroches, c.g.a.

BUFFET LOUIS QUINZE inc.
Banquets - mariages
7230, 19e avenue, Rosemont
Montréal 453 - 376-8660

Dr JACQUES FERRON
médecin
LONGUEUIL, Qué.

GERMAIN CANUEL, avocat
31 ouest, rue St-Jacques
suite 400
Montréal 126 - 842-9403

FILION et ROBILLARD
Notaires, Conseillers juridiques
11903, rue Ste-Gertrude
Montréal-Nord - 322-1960
Roland Filion - Pierre Robillard

GABRIEL CHARRON
722, rue Carroll
LaSalle - 366-9116

LAINE PAUL GRENIER Enrg.
Spécialité : Laine du Québec
2301 est, rue Fleury
Montréal 360 - 388-9154

LES AMIS DE LA REVUE

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

Jean-Hubert Maranda, avocat
325 est, boulevard St-Joseph
Montréal - 288-4254

PIERRE-PAUL D. MARCIL
Chirurgien
ROUYN-NORANDA

Dr ROBERT MICHAUD
241 ouest, rue Fleury
Montréal 357

Montréal Oxygène inc.
4890, 5e ave, Rosemont
527-3656
Geo.-E. Houde, président

ANDRÉ MORAIS, B.A., L.L.L.
Notaire
435 est, rue Laurier
Montréal 273-9255

PEINTURE BLAINVILLE ENRG.
1020, boul. Labelle
Blainville - 435-0248
George Mainville

HOMMAGE
D'UN AMI

JEAN-FRANCOIS PELLETIER
Conseil en publicité et
communication
1500, rue Stanley, bureau 425, Mtl

PHARMACIE LÉTOURNEAU
3828, boul. Décarie
Montréal - 484-7311

MAURICE PRÉVOST
Directeur de l'Éducation
des Adultes
Commission Scolaire Régionale
Duvernay

MICHEL ROBILLARD, Notaire
2650 est, rue Beaubien
Montréal 402 - 728-4541

Hommage de
Yvan Sénécal

MAURICE TRUDEAU, Avocat
88 de Salaberry Sud
Châteauguay Centre 691-9659

HOMMAGE DE
ROBERT VACHON
Médecin

Hommage de
Madeleine VORA
Burlington, Ontario

NOUS ACCUSONS RÉCEPTIONS DES OUVRAGES SUIVANTS :

Lionel Dorge — Introduction à l'étude des Franco-Manitobains
— La Société Historique de Saint-Boniface, Boîte postale
125, Saint-Boniface, Manitoba R2H 2B4, 298 pp., 1973. \$3.00

Robert Roussil, Denys Chevalier et Pierre Perrault — L'Art et
l'État — Les Éditions Parti Pris, Boîte 149, Bureau N, Mont-
réal, 101 pp., 1973.

André Beaulieu et André Carrier — La Coopération, ça se com-
prend — Les Éditions Québec-Press, 160 pp., 1973. \$2.75

Pierre Godin — L'information-opium — (Une histoire politique
de LA PRESSE) — Les Éditions Parti Pris, Boîte 149, Bureau
N, Montréal, 469 pp., 1973. \$5.75

Jacques-A. Lamarche — Les toqués du firmament — Les Éditions
Beauchemin — 450, avenue Beaumont, Montréal, 172 pp.,
1973.

Marc Gagné — Visages de Gabrielle Roy — Les Éditions Beau-
chemin, 450, avenue Beaumont, Montréal, 327 pp., 1973.

Robert Rumilly — Histoire de la province de Québec — 4 : Les
« Castors » — Les Éditions Fides, 245 est, boul. Dorchester,
Montréal, 241 pp., 1973. \$5.00

Les Transports en 1973 — Rapport annuel du Ministère des
Transports (1er avril 1972-31 mars 1973) Gouvernement du
Québec, 146 pp.

Gilles Lane — L'Urgence du présent — Les Presses de l'Univer-
sité du Québec, C.P. 250, Succursale N, Montréal, 216 pp.,
1973. \$3.50

Vincent Lemieux — Le quotient politique vrai — Les Presses de
l'Université Laval, Cité Universitaire, Québec 10, Qué., 274
pp., 1973. \$7.75

En collaboration — La lutte syndicale chez les enseignants —
Éditions Parti Pris — Case postale 149, succursale N, Mont-
réal, 163 pp., 1973. \$3.25

Marc LaTerreur — Les tribulations des conservateurs au Québec
— de Bennet à Diefenbaker — Les Presses de l'Université
Laval, Cité Universitaire, Québec, 265 pp., 1973. \$6.75

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou
Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$10.00 par année. De soutien : \$15.00

Publicité : Gilles Caron

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, **INDEX ANALYTIQUE** de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS : M. Yvon Groulx
Madame Paul Normand

SECRÉTAIRE : M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER : M. Yvan Sénécal

DIRECTEURS :

MM. René Chaloult

Richard Arès

Dominique Beaudin

Albert Rioux

Jean-Marc Léger

Gaétan Legault

Luc Mercier

Jean Genest

Patrick Allen

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Mercier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jacques-Yvan Morin

Charles Poirier

Jean-Marc Kirouac

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, boul. Dorchester

Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine

Librairie Tranquille, 67 ouest, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie de l'Action Sociale Catholique,

Place Jean-Talon



*Quand tous les Québécois
se donnent la main...*

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social à 925, chemin St-Louis
Québec